VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
25ème SEANCE

37ème période administrative 2016-2020

Année 2018-2019

Lundi 4 février 2019, à 19h30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de Mme Charlotte Opal (PopVertSol), présidente.

Y compris la présidente, 40 membres sont présents : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Jean-Charles Authier (PLR), Isabelle Bellaton (PLR), Nadia Boss (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), François Chédel (PopVertSol), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertSol), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Jean Dessoulavy (VL/PDC), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertSol), Jonathan Gretillat (Soc), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Timothée Hunkeler (Soc), Baptiste Hurni (Soc), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Nando Luginbühl (Soc), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mauro Moruzzi (VL/PDC), Jacqueline Oggier Dudan (PopVertSol), François Pahud (VL/PDC), Dimitri Paratte (PopVertSol), Morgan Paratte (Soc), Anne Dominique Reinhard (Soc), Jean-Luc Richard (PopVertSol), Raymonde Richter (PLR), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Stéphane Studer (PopVertSol), Mariachiara Vannetti (Soc), Joël Zimmerli (PLR), Benoît Zumsteg (PLR), Martha Zurita (PopVertSol).

Excusé : M. Nando Luginbühl (Soc).

Le Conseil communal était représenté par Mme Christine Gaillard (PopVertSol), présidente, M. Thomas Facchinetti (Soc), vice-président, M. Fabio Bongiovanni (PLR), Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR) et Mme Anne-Françoise Loup (Soc), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 23ème séance, du lundi 10 décembre 2018, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 24ème séance, du lundi 14 janvier 2019, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, mentionne :

1. Nomination de M. Jean Dessoulavy, représentant du groupe Vert'libéraux/PDC, au sein de la Commission Nature et paysage.
2. Dépôt sur les pupitres du programme 2019 du Musée d'art et d'histoire.
3. Communication de la présidente du groupe Vert'Libéraux/PDC, Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, qui fait part du retrait de la résolution 18-704 de l'ordre du jour.
4. Communication du Conseil communal, qui retire le rapport 18-031 de l'ordre du jour.

Communiqués de presse

- De la Direction de la culture et intégration intitulé « Argentine, Egypte, Italie : des opportunités en or pour les artistes ! ».
- Du Conseil communal concernant les Ateliers Phénix : position du Conseil communal.
- Des Directions de l'environnement et des infrastructures intitulé « Soins et sécurité pour les arbres de la ville ».
- Du Comité d'organisation Tour de Romandie Neuchâtel intitulé « Tour de Romandie : l'élite du cyclisme suisse a rendez-vous à Neuchâtel ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

18-031
Rapport du Conseil communal concernant l'octroi d'un droit de superficie pour l'implantation d'un complexe pour personnes âgées sur le terrain du parking de la Chaumière et la modification partielle du plan d'aménagement communal.

19-002
Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'assainissement du réservoir de Fontaine-André et pour la participation au renforcement de sa station de pompage et de son alimentation électrique.

19-001
Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment sis rue Guillaume-Farel 13 afin d'y implanter la structure d'accueil parascolaire du bassin scolaire de Serrières « le Cerf-Volant ».

B. Autres objets

18-402/18-403/18-404
Propositions par Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

18-615 (Réponse écrite du Conseil communal du 10 décembre 2018)
Interpellation du groupe Vert'libéraux/PDC, par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, intitulée « Jehanne, ma sœur Jehanne, quand verras-tu un projet venir ? ».

18-308
Motion du groupe PopVertSol par M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Quelle politique universitaire et de formation professionnelle la Ville peut et doit avoir ? ».

18-617
Interpellation du groupe PLR par Mme Raymonde Richter et consorts, intitulée « Le service des sports : en cure d'amaigrissement ?».

18-405
Proposition du groupe Vert'libéraux/PDC, par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, portant sur la modification de l'article 30 du Règlement de police de la Commune de Neuchâtel.

18-309
Motion du groupe socialiste par M. Morgan Paratte et consorts, intitulée « Etendre les « Marches exploratoires » à toute la population ».

18-704
Résolution du groupe Vert'libéraux/PDC par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, intitulée « S'il faut changer de nom à la Place Louis-Agassiz, que ce soit pour honorer Sophie Piccard ! ».

19-301
Motion du groupe socialiste par M. Baptiste Hurni et consorts, intitulée « Neuchâtel en osmose avec son lac ».

19-701
Résolution dont le traitement en priorité est demandé, du groupe PopVertSol par Mme Jacqueline Oggier Dudan et consorts, intitulée « Des actes concrets suite à la grève du climat des jeunes ! ».

18-401 (Pour mémoire)
Proposition du groupe PopVertSol par Mme et M. Charlotte Opal, Nicolas de Pury et par Mme Cornelia Froidevaux-Wettstein, MM. Jules Aubert et Philippe Etienne, relative à la « nouvelle forme d'exploitation des domaines de la Ville de Neuchâtel, viticoles ou agricoles, dont la Ville est propriétaire ou qui d'une manière ou d'une autre dépendent de la Ville de Neuchâtel ».

Renvoi à la Commission spéciale « Domaines agricoles et viticoles Bio » pour étude selon décision du Conseil général du 7 mai 2018.

Neuchâtel, les 15 et 24 janvier 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,	Le chancelier,
Christine Gaillard	Rémy Voirol

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Charlotte Opal**, annonce le décès de M. Eric Vial membre du Conseil général de 1988 à 1992 et de 1996 à 1998, et de plusieurs commissions. Elle invite l'assemblée à observer un moment de silence.

Question d'actualité déposée en application de l'art. 62bis du Règlement général, du 22 novembre 2010

Du groupe PopVertSol (Déposée le 30 janvier 2019) concernant la diffusion de marques commerciales auprès de nos structures d'accueil.

Un institut parascolaire de la Ville a mis à la disposition des enfants des dizaines d'exemplaires d'un livre de recettes publié par Nestlé. Sur chaque page du livre figurent des photos, logos, et noms de marque des produits de Nestlé.

Le Conseil communal est-il au courant de cette diffusion de marques commerciales (sous couvert de livres éducatifs) auprès de nos structures d'accueil ? Considère-t-il que cela est tolérable ? La Ville a-t-elle une politique en matière de diffusion de matériel publicitaire dans les structures d'accueil, et si ce n'est pas le cas, comment celle-ci peut-elle être mise en place ?

Mme Anne-Françoise Loup, Directrice de l'éducation, déclare :

- Par cette question d'actualité, le Conseil communal a pris connaissance de la mise à disposition des familles – à la sortie d'une structure parascolaire – de probablement une dizaine de livres de recettes portant à de nombreux endroits le logo d'une multinationale suisse de l'agroalimentaire et de divers produits de cette marque.

A l'origine, il y a vraisemblablement eu un questionnement sur l'évacuation de ces livres, que l'on a peut-être peiné à considérer comme des déchets standards à éliminer.

Mais soyez rassurés, les principes en matière de diffusion de matériel auprès des parents et des enfants sont très clairs : les structures d'accueil communales ne font pas de publicité.

Nous sommes bien évidemment conscients que les marques ne sont pas des marchands de bonheur et ne voulons pas être leur porte-voix. Nous devons admettre cependant qu'elles sont omniprésentes dans nos environnements, y compris dans les structures parascolaires, sur les dentifrices, les goûters et les cahiers. Les directrices sont souvent sollicitées par des boutiques, des fabricants ou des commerces. Il existe quelques zones grises laissées à l'appréciation des directrices, mais cela consiste notamment en des flyers sur des activités destinées aux familles – comme par exemple du soutien à la parentalité – ou des affiches pour des livres pour enfants, marqués du sceau d'une maison d'édition.

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une erreur d'appréciation – de mon point de vue pas si grave, heureusement – et il a été immédiatement

demandé que ces livres soient retirés, ce qui a été fait dans les meilleurs délais.

Les principes font l'objet de rappels réguliers dans les structures et je crois que c'est bien respecté, bien appliqué, même si quelquefois – comme pour ces livres de recettes – il y a des entorses à la règle. Mais je conclus en rappelant que la règle est effectivement de ne pas faire de publicité dans les structures communales.

Avant de traiter l'ordre du jour, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, annonce que le **rapport n° 18-031** est **retiré** par le Conseil communal, de même que la **résolution n° 18-704** est **retirée** par le groupe Vert'libéraux/PDC.

Elle informe également de la demande de **traitement prioritaire** concernant la **résolution n° 19-701** du groupe PopVertSol, intitulée « Des actes concrets suite à la grève du climat des jeunes ! ».

Personne ne s'opposant au traitement prioritaire de cette résolution, celle-ci sera donc traitée immédiatement après avoir débattu des rapports du Conseil communal.

INFRASTRUCTURES
19-002

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour l'assainissement du réservoir de Fontaine-André et la participation au renforcement de sa station de pompage et de son alimentation électrique

(Du 14 janvier 2019)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

La Communauté des Eaux du district de Neuchâtel (CEN) a pour but d'assurer l'approvisionnement en eau potable des Communes d'Hauterive, St-Blaise, Cressier et Cornaux. La CEN projette son extension aux Communes de la Tène et du Landeron en faisant appel notamment à la capacité des réservoirs de la Ville pour en assurer son alimentation. La Ville est liée à la CEN par une convention datant de 2004 mais n'en fait pas partie en tant que Commune.

Le programme politique met en valeur le bien précieux et l'excellence de notre eau en inscrivant notre Ville dans la « Communauté bleue » afin de reconnaître l'eau en tant que droit humain, de favoriser la consommation d'eau du robinet et de maintenir les services liés à l'eau en mains publiques notamment.

Les travaux importants en cours de la station de Champ-Bougin qui constituent un élément essentiel pour garantir l'alimentation naturelle s'inscrivent dans cette politique. Notons que la station de Champ-Bougin complète l'alimentation du réservoir de Fontaine-André via celui du Plan.

Le réservoir de Fontaine-André construit en 1954 est propriété de la Ville et alimente la CEN depuis 1978. En 1992, la CEN a procédé, à ses frais, à la transformation de la station de pompage du réservoir de Fontaine-André pour répondre à ses besoins. Aujourd'hui, ces installations doivent être renforcées pour permettre l'extension de la CEN à d'autres communes. De manière conjointe, il s'agit également de procéder par la Ville à un assainissement de son réservoir, de manière à se mettre en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité d'une installation qui date de plus d'un demi-siècle. L'eau potable étant une denrée alimentaire, nous avons la responsabilité de distribuer un produit irréprochable et conforme à la législation.

La Ville de Neuchâtel et la CEN sont liées par une convention, datant du 1er janvier 2004, définissant les modalités de vente de l'eau, l'évolution des équipements et leur financement.

Elle précise également les modalités d'adaptations des équipements de la Ville nécessaires à satisfaire les besoins de la CEN actuels et futurs. Il y est notamment précisé le soutirage d'eau maximal nécessaire pour l'extension de la CEN, passant de 3'000 litres/minute aujourd'hui à 5'000 litres/minute, soit une augmentation de 66,66 %.

Ces conditions impliquent donc également un certain nombre de travaux sur nos infrastructures (réservoir, réseau d'alimentation, alimentation électrique et pompage). Ces derniers étaient planifiés dans les investissements de notre Ville déjà en 2016 mais ont dû être reportés suite à la non-adoption du crédit par le Conseil général de la Tène en 2016.

Au vu de l'importance stratégique de ce dossier pour garantir l'alimentation en eau du littoral est et pour ne pas bloquer le projet, le Canton a décidé de préfinancer la part relative à la Tène par le fonds cantonal des eaux. Ce préfinancement sera remboursé par la Tène en temps voulu au Canton. Ainsi, l'ensemble des investissements liés à la CEN étendue pour ces travaux (10 millions de francs) sont déjà adoptés ou garantis par les communes partenaires. Notre Ville peut maintenant procéder à l'adoption de l'investissement la concernant.

C’est dans ce contexte que nous vous présentons la demande de crédit relative aux équipements et financement des travaux à prendre en charge par notre Ville. Le dossier sera mené par Viteos dans le cadre du mandat de prestations Viteos – Ville.

Notons qu’un autre ouvrage, le réservoir du Plan, fera lui-aussi l’objet d’une demande de crédit en 2020 également pour le renforcement de sa station de pompage et sa mise à jour liée aux interventions sur le réservoir de Fontaine-André. Ces travaux permettront d’assurer sur le long terme une alternative suffisante en eau du réservoir de Fontaine-André.

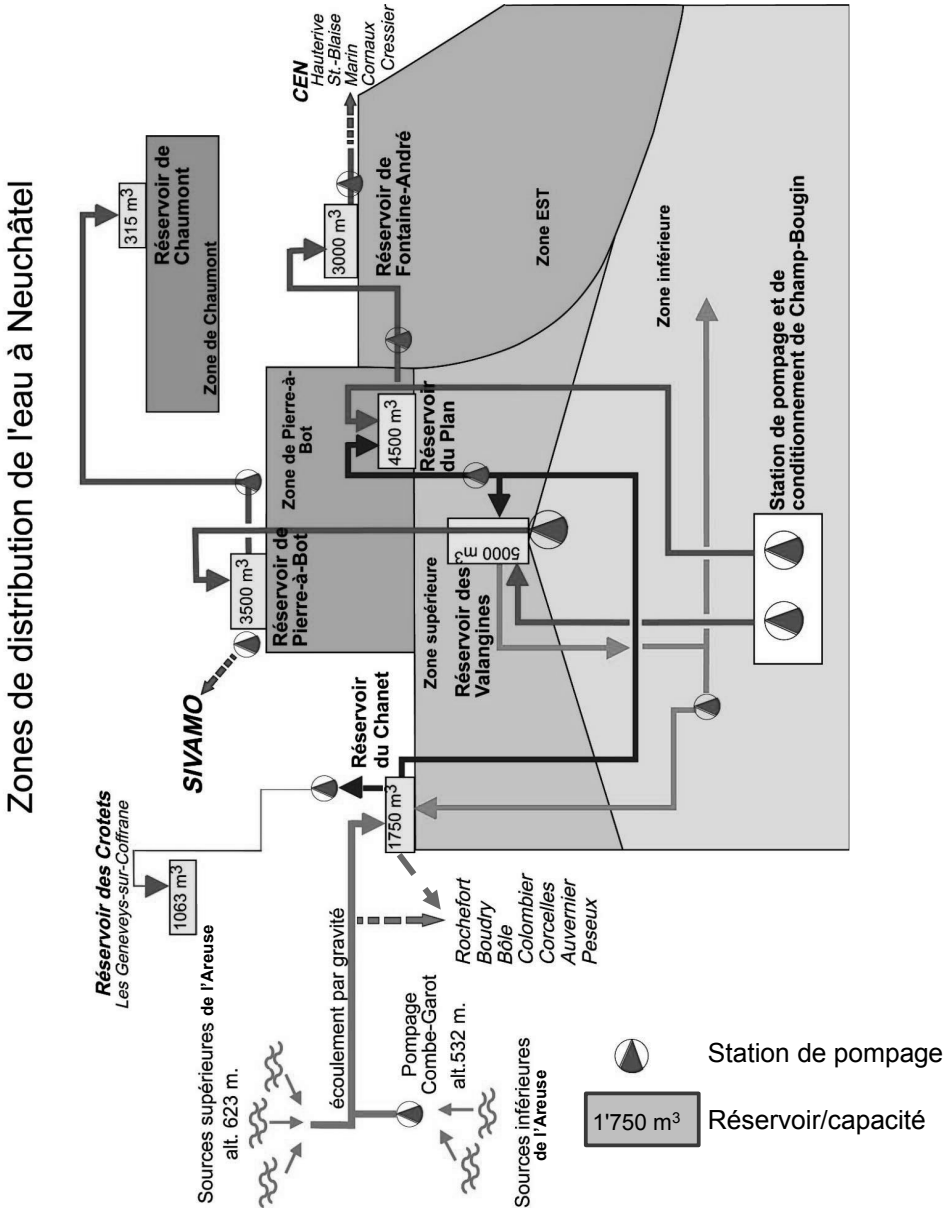

Illustration de l'alimentation des réservoirs de la Ville de Neuchâtel

2. La CEN, son extension et ses implications pour la Ville

Le plan de situation en annexe 2 illustre le réseau futur de la CEN alimenté depuis le réservoir de Fontaine-André.

La CEN, dans le cadre de son extension, va construire un nouveau réservoir « Essert » au nord de Cornaux et poser près de 9 kilomètres de nouvelles conduites afin d'alimenter la Commune du Landeron et satisfaire aux besoins futurs de La Tène. L'investissement global à la charge des communes de la CEN étendue s'élève à près de 10 millions de francs, les communes composant la CEN élargie ayant déjà adopté les crédits y relatifs, ou obtenu le préfinancement du Canton pour la partie relative à La Tène.

Le réservoir de Fontaine-André alimentera celui de l'Essert durant la nuit. Ce dernier distribuera par gravité ainsi 1'800 m^3 d'eau pour la consommation journalière et assurera 400 m^3 d'eau pour la défense incendie.

2.1. Réservoir de Fontaine-André

Le réservoir de Fontaine-André, construit en 1954, alimente en eau potable et en eau de défense incendie le secteur est de la ville compris entre 500 et 580 mètres d'altitude.

Dès 1978, la Ville de Neuchâtel fournit de l'eau à la CEN depuis ce réservoir. En 1992, une première transformation des installations de pompage a été entreprise sur cet ouvrage pour les besoins de la CEN.

Réservoir de Fontaine-André

Localisation du réservoir de Fontaine-André

Les équipements de ce réseau doivent aujourd'hui, non seulement être mis aux normes mais également être renforcés. Les travaux de mise en conformité et d'assainissement du réservoir sont à charge de la Ville à part entière, les investissements de renforcements de la station de pompage et de l'alimentation sont cofinancés par la CEN selon la convention et la clé de répartition définie dans celle-ci, tenant compte notamment de la proportion d'usage du réservoir.

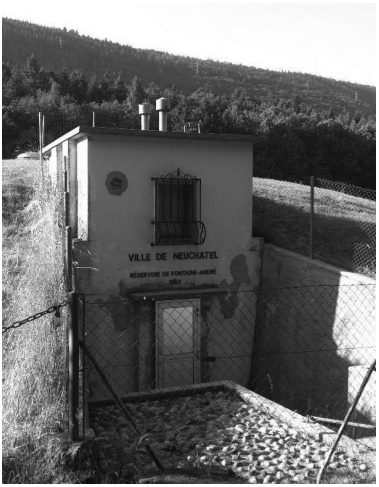

Accès au réservoir et cuve intérieure

2.1.1. Mise en conformité et assainissement du réservoir

Aujourd'hui, le fonctionnement du réservoir ne répond plus aux normes actuelles de la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux) pour l'exploitation et l'entretien. A titre d'exemple, il est très difficile d'exploiter le réservoir lors du nettoyage annuel des cuves et l'accès sur le plan d'eau doit être proscrit pour des raisons sanitaires et de sécurité. Il s'agira donc de profiter de l'opportunité des travaux de renforcement liés à la CEN étendue pour remettre cet ouvrage en conformité, le tout de manière coordonnée.

L'ensemble de la tuyauterie et de la robinetterie interne à l'ouvrage d'origine, fortement dégradé, doit être renouvelé.

Crépine et conduites de la cuve intérieure attaquées par la rouille

Le projet consiste à utiliser le volume actuel du réservoir pour y construire, à l'intérieur de ce dernier, une cuve neuve dont le volume d'eau sera séparé en deux pour une meilleure gestion. Cette manière de procéder permet de respecter l'emprise du réservoir d'origine. L'entretien, les accès et les pompes seront directement localisés dans le volume à disposition.

La capacité du réservoir de 2'400 m^3, autorise cette approche par une gestion intelligente du fonctionnement des pompes en combinant les volumes réduits des deux nouvelles cuves et les débits des pompes.

Pour réaliser l'ensemble, il est prévu de supprimer la dalle supérieure du réservoir existant et d'y façonner les nouvelles cuves sans construction complémentaire débordant du périmètre des locaux actuels.

Le cheminement d'accès nécessaire aux véhicules d'entretien jusqu'à l'entrée du réservoir sera également légèrement adapté tout en revitalisant le tracé abandonné.Ces procédés offrent un impact environnemental quasi nul sur ce site sensible qu'est Fontaine-André.

Précisons à ce stade que l'ensemble des stations de pompage et notamment celle de Fontaine-André sont pourvues d'un système de surveillance par alarme, 24h/24h et 7j/7j pour des questions de sécurité.

2.1.2. Renforcement de la station de pompage

Le renforcement de la station de pompage consiste en la mise en place de deux pompes équipées de variateurs de fréquence pour un fonctionnement optimal.

Une troisième pompe pourra aussi être intégrée en cas de besoin supplémentaire de la CEN, dans une vision à plus long terme.

La station de pompage sera maintenue dans le nouvel ouvrage construit. L'accès se fera à niveau par le tracé de l'accès légèrement adapté et moins impactant qu'actuellement. Une trappe intérieure permettra d'accéder au local de pompage au niveau inférieur.

Principes d'adaptation et d'assainissement du réservoir de Fontaine-André

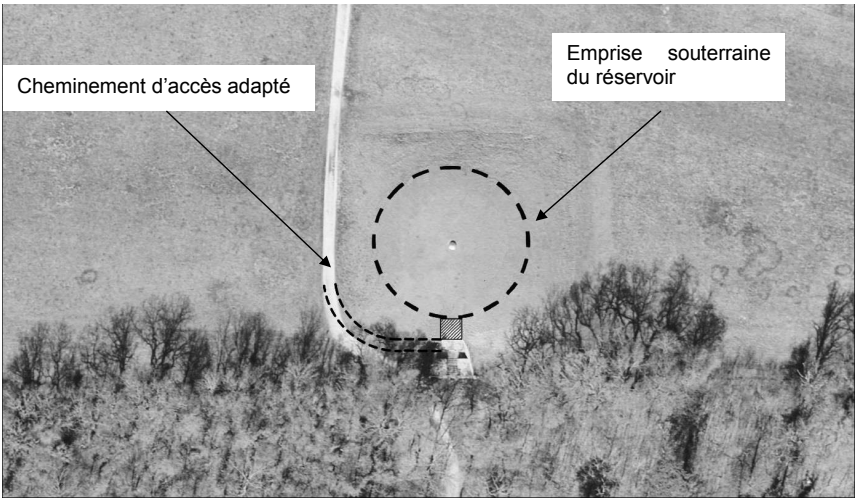

Emprise minimale avec intégration de la station de pompage et des locaux électriques dans le réservoir

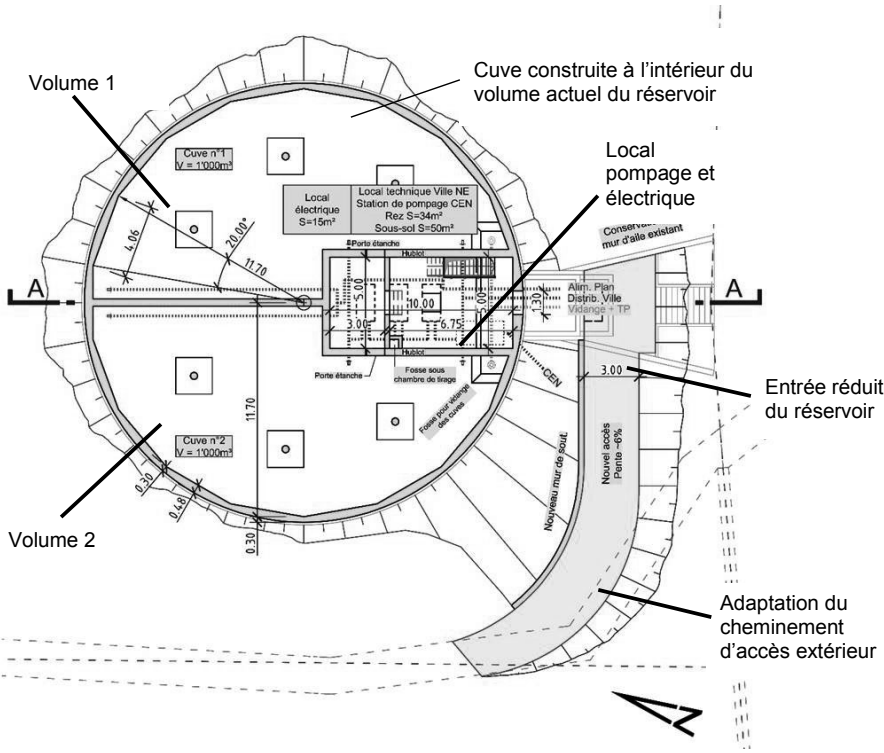

Vue en plan du nouvel ouvrage dans la cuve du réservoir actuel

2.1.3. Renforcement de l'alimentation électrique

L'alimentation électrique du réservoir de Fontaine-André date de la construction du réservoir et est actuellement limitée à 60 ampères, cet équipement ne répond plus ni aux normes actuelles ni aux besoins supplémentaires nécessaires au projet de renforcement de la station de pompage qui nécessite davantage de puissance électrique.

Une nouvelle alimentation électrique et un câble de télégestion sur une longueur de quelque 800 mètres doivent donc être réalisés selon un tracé prédéfini qui suivra le chemin forestier existant et qui sera réalisé intégralement en souterrain. Il s'agira de compléter l'équipement par un transformateur MT/BT (moyenne tension/basse tension) qui sera installé dans le nouvel ouvrage, au niveau de l'entrée, facilitant ainsi sa mise en place.

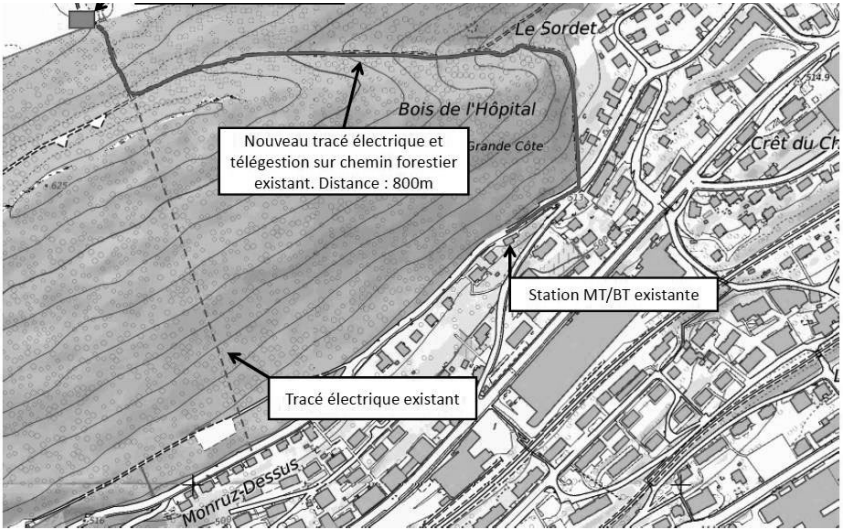

Tracé de la nouvelle alimentation électrique

3. Financement et planification

3.1. Clé de répartition et travaux

Les travaux de renforcement sont financés selon une clé de répartition conventionnée entre la CEN et la Ville, à savoir 7/15^{e} à charge de la Ville et 8/15^{e} à charge des autres Communes constituant la CEN élargie.

Les travaux sont subventionnés par le Fonds cantonal des eaux selon un taux de 40 % pour les parts cofinancées liées au renforcement et à hauteur de 20 % pour les travaux d'assainissement du réservoir financés par la Ville uniquement.

3.2. Coûts des travaux

Le coût des travaux pour la Ville est synthétisé dans le tableau ci-après. Les montants sont considérés hors taxe, car la TVA est intégralement récupérée pour les investissements liés aux équipements d'alimentation en eau.

Travaux	Coût total HT	Part Ville HT	Subventions	Coût net Ville HT
Assainissement des cuves, locaux et accès	740'000.-	740'000.- (100 %)	148'000.- (20%)	592'000.-
Assainissement sanitaires	120'000.-	120'000.- (100 %)	24'000.- (20%)	96'000.-
Assainissement électricité et télégestion	80'000.-	80'000.- (100 %)	16'000.- (20%)	64'000.-
Assainissement, honoraires, frais divers et imprévus	195'000.-	195'000.- (100 %)	39'000.- (20%)	156'000.-
Renforcement électrique	910'000.-	424'500.- (7/15e)	169'800.- (40%)	254'700.-
Renforcement de la station de pompage	935'000.-	436'500.- (7/15e)	174'600.- (40%)	261'900.-
Total CHF	**2'980'000.-**	**1'996'000.-**	**571'400.-**	**1'424'600.-**

3.3. Frais financiers

Les frais financiers sont calculés sur les dépenses nettes et se présentent comme suit :

	Fr.
Investissement net total	1'424'600.-
Amortissement retenu 2.5 %	35'615.-
Intérêt moyen arrondi (1.51 %/2)	10'756.-
Total des frais annuels	**46'371.-**
	=======

La vente supplémentaire de plus de 200'000 m^3 d'eau potable par année représente des recettes annuelles de l'ordre de 160'000 francs, permettant de couvrir largement les frais financiers annuels d'investissement consentis.

Comme indiqué dans le projet d'arrêté qui suit, le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation pour l'Espace Mittelland, dans le respect du règlement général de la Ville. Cela permet de justifier un éventuel dépassement dû à l'évolution des prix du marché.

L'indice suisse des prix à la construction mesure semestriellement l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d'analyses statistiques régionalisées, pour Neuchâtel : l'Espace Mittelland.

3.4. Planification

L'ensemble des Communes de la CEN ont déjà approuvé le crédit correspondant à leur part entre 2016 et 2018. La part de la Tène est garantie par le fonds des eaux cantonal.

La planification des investissements 2019-2021 de notre Commune prévoit un investissement brut de 1'990'000 francs sans mention de subvention qu'il s'agit d'intégrer. L'investissement correspond donc au montant réservé. Le début des travaux est prévu au deuxième semestre 2019 pour une durée estimée à 2 ans pour l'ensemble du projet, incluant ceux gérés par la CEN.

Le projet qui vous est présenté ici était déjà inscrit à la planification financière 2014-2017. Compte tenu des décisions d'investissements de la responsabilité commune de la CEN ainsi que du Landeron et de La Tène, nous devions avoir la garantie que l'ensemble de l'investissement soit libéré pour déposer la présente demande. Cette enveloppe a été ainsi reportée d'année en année sur les investissements liés à l'eau.

3.5. Consultations

La Commission des énergies et de l'eau sera consultée le 22 janvier 2019.

La Commission financière sera également consultée le 24 janvier 2019.

Des contacts ont par ailleurs été pris avec les milieux de protection de la nature (WWF, SENE et Pro Natura) dans le cadre du projet général de la CEN. De nouveaux contacts sont en cours dans le cadre des travaux sur Fontaine-André et des renforcements électriques. Le projet présenté aujourd'hui a pu tenir compte d'une emprise environnementale minimale grâce à l'intégration de la station de pompage et des locaux électriques dans le réservoir.

4. Conclusion

La problématique de la sécheresse et de l'alimentation en eau est une préoccupation majeure pour nos collectivités et la situation se tend au fil des années. La Ville, en tant que fournisseur d'eau aux Communes voisines, s'est engagée auprès de la CEN pour l'alimenter en suffisance et à long terme. Il s'agit dès lors de respecter cet engagement dans le cadre de l'extension de la CEN aux Communes du Landeron et de La Tène à futur.

Conscient de l'importance de l'alimentation en eau du littoral est, le Canton a également permis, en préfinançant la part de la Tène, de garantir le financement de ce dossier pour l'ensemble des Communes concernées.

Pour des questions de coordination et de rationalisation des travaux, il est proposé de mener en parallèle les mesures de renforcement et l'assainissement de notre équipement sachant que ces travaux sont planifiés dans la dépense d'investissement 2019-2021. Ceux-ci vont de pair avec notre programme politique et l'inscription de notre Ville en tant que membre de la « Communauté bleue ».

De plus, les recettes de vente de l'eau à la CEN permettent de couvrir largement les frais financiers annuels liés aux dépenses incombant à la Ville.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter le projet d'arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 14 janvier 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Le chancelier,

Christine Gaillard Rémy Voirol

Projet

Arrêté
concernant l'assainissement du réservoir de Fontaine-André et le renforcement de sa station de pompage et de son alimentation électrique

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 1'996'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour l'assainissement du réservoir de Fontaine-André et le renforcement de sa station de pompage et de son alimentation électrique, dont à déduire les subventions cantonales pour 571'400 francs.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2.5 %. Il sera pris en charge par la Section des Infrastructures dans l'entité Eaux.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction du Mittelland.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe 1 : Distribution de l'eau à l'échelle cantonale

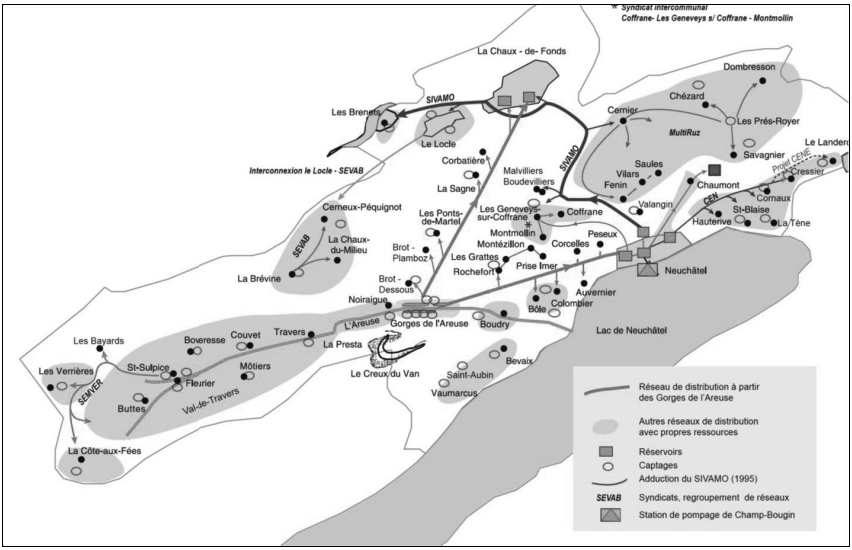

Annexe 2 : Situation du réseau futur de la CEN

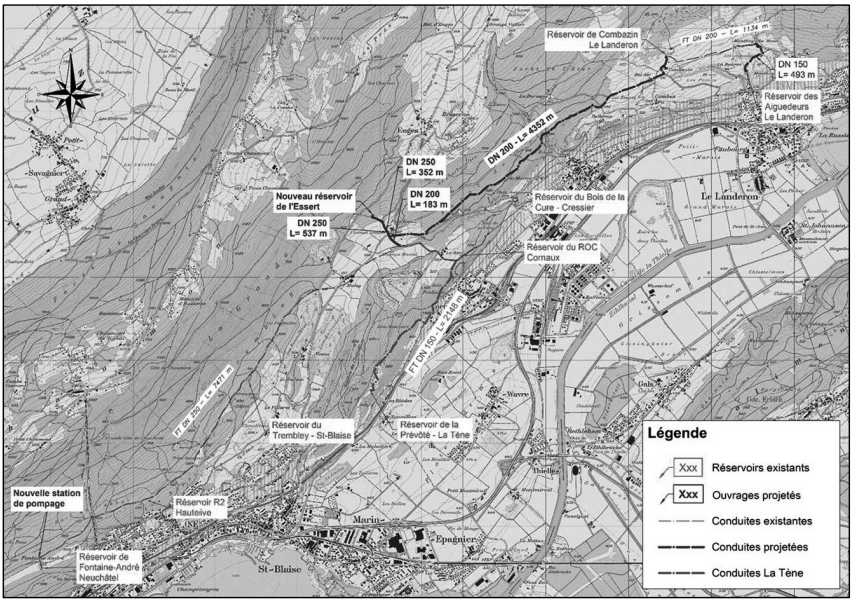

19-002

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'assainissement du réservoir de Fontaine-André et pour la participation au renforcement de sa station de pompage et de son alimentation électrique

M. Antoine de Montmollin, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Le rapport n° 19-002 n'a suscité de la part de la Commission financière que peu de questions et aucune inquiétude d'ordre financier qui mérite d'être relevée ici. C'est ce qui a conduit la Commission à préaviser favorablement, à l'unanimité, le projet d'arrêté qui y est lié.

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Nous avons quelques questions concernant ce rapport qui a une certaine importance sur le long terme :

- La ligne électrique : pourquoi est-elle déplacée et ne pas garder le tracé actuel qui est beaucoup plus court ? Si elle est démolie, y a-t-il un risque de pollution du sol ?
- Le prix de vente de l'eau : est-ce qu'il prend en compte les effets des périodes de sécheresse que nous avons connues ces deux derniers étés ? Il faudra pomper de plus grandes quantités dans le lac, mais nous vendrons également plus d'eau. Le prix de l'eau vendue peut-il être un jour adapté en fonction des sécheresses ou des moyennes annuelles ?
- Quel sera vraiment le bénéfice de cette affaire entre Viteos et nous, même si nous détenons plus de 47 % de Viteos ?

- La rampe d'accès est-elle vraiment nécessaire, par rapport au coût des travaux ?

Les plans ont été appréciés, mais des légendes plus précises ou supplémentaires auraient été les bienvenues.

Le groupe PopVertSol reste positif à cette demande de crédit, parce que nous ne pouvons pas faire l'impasse sur un assainissement concernant l'hygiène et la sécurité, de même que sur l'augmentation des besoins de nouvelles communes en est, comme Le Landeron et La Tène. On augmente aussi de deux tiers le volume de soutirage d'eau qui passera, à terme, de 3'000 à 5'000 litres par minute.

Remarque plus générale, Neuchâtel s'engage, comme « Communauté bleue », à appliquer quatre principes :

- Reconnaître l'eau en tant que droit humain,
- Favoriser la consommation d'eau du robinet, notamment dans les établissements communaux,
- Maintenir les services liés à l'eau en mains publiques,
- Entretenir des relations avec des partenaires internationaux.

Ce dernier point ne veut pas dire grand-chose par rapport au Guide pour le projet Communautés bleues issu du Canada, lequel souligne bien que l'eau est un droit de la personne, promeut les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées exploités par le secteur public et, en troisième point, interdit la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics et lors d'événements municipaux. Ceci est intéressant.

Rappelons quand même que les entreprises d'eau embouteillée présentent leur produit comme un choix plus sain et plus sécuritaire, mais uniquement dans un but stratégique, puisqu'elles demandent de payer leur eau jusqu'à 3'000 fois plus cher que l'eau du robinet.

Nous ne parlerons pas bien sûr des boissons gazeuses trop sucrées ou trop énergisantes.

Cela dit, notre groupe votera à l'unanimité ce crédit.

M. Joël Zimmerli, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance du rapport n° 19-002 et tient à remercier le Conseil communal pour la qualité et la concision de celui-ci.

Le groupe PLR a particulièrement apprécié la fiabilité et la pertinence des informations transmises. Il acceptera ce rapport à l'unanimité.

M. Patrice de Montmollin, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Ce rapport n° 19-002 concernant une demande de crédit pour l'assainissement du réservoir de Fontaine-André a retenu l'attention du groupe socialiste.

Le réservoir date de 1954. Il contribue à l'alimentation de la Communauté des Eaux du district de Neuchâtel, la CEN, depuis 1978. Etant donné cette longévité, les travaux prévus apparaissent tout simplement comme une évidence, d'autant plus que la CEN projette de s'élargir aux communes de La Tène et du Landeron.

C'est donc également dans un esprit de bon voisinage avec les autres communes du littoral est que cet assainissement et le renforcement de la station de pompage prennent tout leur sens.

Cela dit, quelques questions ont tout de même été soulevées au sein de notre groupe. Tout d'abord, il s'est inquiété de savoir si toutes les garanties étaient apportées d'un point de vue sécuritaire : nul doute que le site est bien gardé et protégé, mais en faire la publicité et signaler son positionnement, comme le rapport le fait ici, n'est-il pas dangereux au cas où des personnes mal intentionnées désireraient s'approcher d'un tel réservoir ?

Par ailleurs, nous apprenons dans le rapport que, depuis 2004, la Ville est liée à la CEN par une convention, mais qu'elle n'en fait pas partie comme commune. Dès lors, cette convention lie-t-elle vraiment la Ville, ou est-ce Viteos qui est engagée ? Les choses peuvent paraître différentes étant donné le contexte qui concerne les services industriels dans le canton actuellement.

Enfin, nous désirons savoir si d'autres collaborations de ce type sont prévues à l'avenir.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité la demande de crédit de CHF 1'996'000.-, considérant par ailleurs qu'il est d'une haute importance de prendre soin de notre « or bleu » et de disposer d'un réseau parfaitement opérationnel pour distribuer à toutes et à tous une eau saine, consommée au robinet et fournie par les services publics.

M. Jean Dessoulavy, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Notre groupe a pris connaissance de ce rapport avec un grand intérêt et l'acceptera à l'unanimité.

En Commission financière, le Conseil communal a pu apporter des précisions à la question relative à la révision de la convention entre la Ville et la CEN. Nous sommes satisfaits d'apprendre que cette convention devra être révisée, y compris au niveau de la répartition des coûts.

Le groupe Vert'libéraux/PDC souhaiterait avoir des précisions sur les points suivants :

- A propos des incidences, voire conséquences, de la fusion de Neuchâtel-Ouest sur le futur de la CEN : sous quelle forme les consommateurs de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin seront-ils intégrés à la CEN ? Sauf erreur, cet aspect n'a pas été abordé dans le rapport.
- A propos de la consultation des commissions : on peut s'étonner que, outre la Commission financière, seule la Commission consultative du Conseil communal des énergies et de l'eau ait été consultée. Serait-il possible de savoir pourquoi la Commission des énergies du Conseil général n'a pas été consultée ?
- A propos du réservoir du Plan, dont le renforcement de la station de pompage est évoqué en page 3 du rapport, serait-il possible d'avoir une estimation chiffrée pour cette demande de crédit prévue en 2020 ?

Nous remercions d'avance le Conseil communal de nous apporter les précisions demandées.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice des infrastructures, déclare :

- Un proverbe persan dit : « La force de l'eau vient de la source ». On ne peut rêver mieux comme proverbe quand on est un habitant du canton de Neuchâtel, lequel est alimenté, en temps normal, pour près de 80 % de sa consommation par les sources de l'Areuse et 20 % par notre lac.

Mais qu'est-ce qu'une météo normale – direz-vous – face au réchauffement climatique qui occupe les esprits des 7 à 77 ans aujourd'hui ?

Une de ces conséquences est, par exemple, un ratio qui s'est inversé cet été entre l'approvisionnement de notre eau par le lac et sa station de Champ-Bougin pour plus de 90 %, face à une Areuse bien à mal d'alimenter nos réservoirs avec moins de 10 %.

Face à ces défis climatiques et aux augmentations de notre consommation, nous devons tout mettre en place pour assurer une eau suffisante et de qualité. La Ville de Neuchâtel s'y attèle, en investissant chaque année 2 millions pour assainir et réparer son réseau d'eau, mais surtout en investissant dans ses réservoirs de pompage, sa station de traitement de l'eau du lac de Champ-Bougin et dans sa station d'épuration. Ce n'est pas moins de 80 millions d'investissements en lien avec l'eau que votre Conseil a acceptés ces dernières années.

Ce soir, vous allez accepter – à entendre les groupes et leurs avis favorables – des travaux pour la mise en conformité de notre réservoir de Fontaine-André, qui permettra, une fois rénové, de répondre aux normes de qualité de l'eau et de sécurité, mais surtout d'alimenter toute la partie est de notre littoral.

C'est une responsabilité que nous pouvons – et devons – assumer, selon la convention avec les Communes de la CEN, convention qui devra d'ailleurs être révisée.

Merci, en tous les cas, de votre accueil favorable à tous ces projets concernant l'eau, qui ancrent toujours un peu plus notre Commune dans le label « Communauté bleue » – point fort de notre programme politique – lequel considère plus que jamais l'eau comme une ressource nécessaire à la vie, à l'équilibre environnemental et, donc, implique la responsabilité de toutes et de tous.

Reprenons maintenant vos différentes questions, tout d'abord, dans l'ordre, celles du groupe PopVertSol.

Concernant la ligne électrique et son éventuel déplacement : le raccordement électrique actuel ne permet malheureusement plus d'alimenter la station en fonction de la puissance nécessaire à ce nouveau projet. Les tuyaux du tracé actuel sont dimensionnés pour la basse tension et ont malheureusement un gabarit trop petit pour des câbles électriques de plus grand diamètre nécessaires à une alimentation en moyenne tension.

Cela dit, une nouvelle génération de câbles électriques devrait naître prochainement et arriver sur le marché. Ces nouveaux câbles en alliage d'aluminium devraient réduire les pertes d'énergie lors de son transport et nous permettre, peut-être, d'avoir des câbles qui pourront se glisser dans le tracé actuel.

En l'état, et par prudence, c'est l'alimentation qu'il est possible de garantir qui est proposée dans le rapport, ne sachant pas si nous aurons dans les délais cette nouvelle technologie. Nous allons donc mettre cette nouvelle ligne à l'enquête en mars-avril 2019, laquelle passe vers la lisière de la forêt. Ces solutions ont évidemment été envisagées et proposées aussi aux différentes associations de défense de l'environnement, comme le WWF et Pro Natura, qui ont apprécié le souci de discrétion et de préservation du milieu sensible à ce niveau du projet.

Nous allons donc étudier le tracé, dans la mesure du possible et en fonction du temps imparti, mais, en tout cas, nous sommes obligés de le déplacer pour des raisons de moyenne tension. Le tracé existant est maintenu pour des lignes à basse tension nécessaires pour le voisinage.

Concernant le prix de vente de l'eau : oui, le tarif intègre le coût de la station de Champ-Bougin. Le coût énergétique par m^3 produit dans cette même station s'élève approximativement à CHF 0,04.

Nous avons donc pris ce montant dans le rapport pour permettre évidemment de pallier la problématique du ratio Areuse et lac. Nous pouvons donc vous rassurer quant au prix de cette eau, qui est de toute façon revu d'année en année en fonction de la consommation et de la provenance de cette consommation.

Concernant le chemin d'accès : nous avons utilisé le terme de « rampe » d'accès dans le rapport, mais c'est en fait un chemin d'accès descendant, d'où le terme employé.

Le chemin d'accès futur sera presque identique à l'actuel. On ne va pas créer une rampe pour s'élever comme un sauteur à ski. Tout est fait dans le respect de l'environnement et les associations de défense de l'environnement ont validé ce tracé, lequel ne péjorera absolument pas les qualités de ce lieu, heureusement.

Concernant les légendes sur les cartes, il est vrai que nous aurions pu être encore plus précis, nous nous en excusons. J'en prends note pour le prochain rapport, notamment celui qui concernera le réservoir du Plan et qui sera présenté dans le courant de l'année pour un investissement sur 2020-2021.

Le groupe socialiste a posé quelques questions, notamment au niveau de la sécurité et de ses enjeux. Evidemment, ce type d'équipement doit répondre à des règles très strictes de sécurité, qui sont édictées par la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux, la SSIGE. Le bâtiment sera donc muni d'alarmes anti-effraction pour l'accès depuis l'extérieur. L'accès aux cuves sera également pourvu d'une deuxième fermeture. Donc, si l'alarme s'enclenche parce que des petits malins entrent dans notre réservoir, nous avons encore le temps d'arriver sur les lieux en raison de cette deuxième fermeture avant les réservoirs. Cette procédure est donc conforme en la matière et je peux vous rassurer en vous disant que, même si nous ne mettons pas de caméras, nous avons un système de sécurité adéquat.

Concernant la fameuse convention, plusieurs groupes se sont émus qu'elle stipule la fourniture d'eau entre les services industriels et les différentes communes de la CEN. Il est vrai que cette convention n'a pas été reprise sous l'égide de Viteos. Ceci est en train d'être analysé avec le Service juridique de la Commune et celui de Viteos et, en 2019, toutes les conventions liées à l'eau relatives à la Ville et à son mandant Viteos seront revues.

A ce titre-là, je profite de répondre à l'une des questions du groupe Vert'libéraux/PDC : c'est bien une convention entre la Ville de Neuchâtel et la Communauté des Eaux du district de Neuchâtel, laquelle va être étendue aux communes du Landeron et de La Tène, normalement. Mais c'est la problématique de la CEN. Nous avons une convention avec elle. Mais qui est ce « nous » ? C'est la Ville de Neuchâtel. Donc, si celle-ci fusionne avec Peseux, Valangin et Corcelles-Cormondrèche, nous aurons une convention disant « la Ville de Neuchâtel, avec la CEN, stipule les articles 1, 2, 3, etc. ». C'est simplement un agrandissement de la Ville de Neuchâtel en tant que telle. Mais ça tombe bien, car, comme nous allons revoir les conventions, nous allons aussi évidemment ajouter certains articles pour clarifier tout cela.

Quelques questions de dernière minute – comme nous en avons l'habitude et que nous adorons – du groupe Vert'libéraux/PDC, concernant notamment les consultations des commissions : oui, nous avons voulu consulter la commission qui avait quelque chose à dire sur le rapport, parce que la Commission des énergies du Conseil général n'avait pas vraiment de quoi s'atteler à faire des commentaires sur ce rapport, vu que nous parlons très peu d'énergie. Pourquoi ? Parce qu'il y a un dénivelé entre ces différents réservoirs, une gravitation, qui n'est pas adéquate pour pouvoir vraiment pousser un projet avec des capacités énergétiques importantes. Ceci fait que tout ce projet a été vraiment axé sur la problématique de l'eau, sa sécurité et sa qualité. C'est pour cela que nous avons évidemment convoqué la Commission du Conseil communal, libellée « énergies et eau », mais uniquement sous un angle lié à l'eau, pensant que nous ne voulions pas encore réunir votre Commission des énergies, ce rapport ne présentant pas de point énergétique vraiment important.

Nous avons toutefois, pour ne pas frustrer le Conseil général, décidé de présenter ce rapport à la Commission financière. Cela n'était pas nécessaire, mais nous avons jugé quand même opportun de le faire, vu le montant et les enjeux liés à l'eau et à sa sécurité. Votre Conseil général a donc quand même été saisi, d'une manière ou d'une autre, de ce rapport.

Concernant le réservoir du Plan et l'investissement futur, si vous regardez en page 190 du budget 2019, vous voyez les investissements de notre Commune. Vous avez, en fin de page 190, le plan financier qui relate « réservoir du Plan exécution », prévue dans les années 2020 et 2021, pour un montant de 3 millions réparti sur 2 à 3 ans. Nous avons donc un ordre de grandeur de 3 millions pour ce réservoir et un rapport viendra fin 2019 pour pouvoir, si tout va bien, commencer les travaux en 2020.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, propose de passer à l'examen de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant l'assainissement du réservoir de Fontaine-André et le renforcement de sa station de pompage et de son alimentation électrique ».

Soumis au vote, **l'arrêté est accepté à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
concernant l'assainissement du réservoir de Fontaine-André et le renforcement de sa station de pompage et de son alimentation électrique
(Du 4 février 2019)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 1'996'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour l'assainissement du réservoir de Fontaine-André et le renforcement de sa station de pompage et de son alimentation électrique, dont à déduire les subventions cantonales pour 571'400 francs.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2.5 %. Il sera pris en charge par la Section des Infrastructures dans l'entité Eaux.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction du Mittelland.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 février 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,	La secrétaire,
Charlotte Opal	Isabelle Mellana Tschoumy

EDUCATION
19-001

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment sis rue Guillaume-Farel 13 afin d'y implanter la structure d'accueil parascolaire du bassin scolaire de Serrières « le Cerf-Volant »

(Du 9 janvier 2019)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

L'accueil extrafamilial des enfants est un des pilier de la politique familiale, sociale et économique mis en œuvre par les Communes. L'objectif prioritaire de ces dispositifs est de permettre aux citoyens de fonder une famille tout en exerçant une activité professionnelle. La mise à la disposition des familles de structures d'accueil de qualité et en quantité suffisante, induit des effets systémiques positifs en termes d'égalité des chances, de dynamique de l'emploi et de fiscalité. Une politique familiale cohérente soutient les familles de toutes les classes sociales, et contribue à prévenir la pauvreté qui touche les enfants. La Ville de Neuchâtel conduit une politique dynamique en la matière, ayant pour effet une diminution notoire du nombre de parents qui attendent une réponse à leurs besoins d'accueil extra-familial.

2. Introduction

La Ville de Neuchâtel a planifié le développement de son dispositif d'accueil parascolaire, avec pour objectif l'atteinte du taux de couverture de 20% prévu par la LAE (Loi sur l'Accueil des Enfants) d'ici à la fin de l'année 2020. (rapport 15-003). Le développement suit son cours, et la majeure partie des quartiers sont d'ores et déjà équipés. Compte tenu du développement urbain notamment des quartiers Est de la Ville (Vignoble et Monruz), notre dispositif d'accueil pré et parascolaire devra être adapté à moyen terme. Une évaluation est en cours, également pour les infrastructures scolaires.

Dans le bassin scolaire de Serrières, l'adaptation aux besoins connus à ce jour nécessite la création de dix places supplémentaires en cycle 1 (pour atteindre 43 places) et trente nouvelles places en cycle 2 (table de midi) dès la rentrée scolaire d'août 2020. Nous doublons donc, avec ce projet la capacité d'accueil de la structure parascolaire de Serrières. Le rapport qui vous est soumis expose le contexte dans lequel ce développement se déroule, présente le projet de transformation du « nouveau Cerf-Volant » et détaille les aspects financiers de sa réalisation.

3. Contexte

La structure d'accueil parascolaire « le Cerf-Volant » sise à Serrières, est la première à voir le jour à Neuchâtel en 1995 à l'initiative de deux mamans du quartier, qui proposaient alors quatre repas de midi par semaine aux écoliers du quartier. Logées gracieusement dans les locaux de la paroisse du quartier, leur activité d'accueil ravit les parents, et connaît un succès grandissant. En 2002, elles adressent une demande de soutien à la Ville, qui progressivement, à l'appui de la toute récente LAE implante des structures d'accueil dans tous les bassins scolaires. Le Cerf-Volant est donc le 1er accueil parascolaire communal de Neuchâtel.

En 2016, le contrat de bail du Cerf-Volant a été résilié par le propriétaire qui projette de construire sur la parcelle un bâtiment comprenant des appartements avec encadrement à l'intention des personnes âgées. Le bâtiment actuellement occupé devra être rendu au plus tard à l'été 2020.

Après de nombreux mois de prospection active dans le quartier, nous avons trouvé à la rue Guillaume-Farel 13, une maison répondant à la contrainte incontournable de proximité avec l'école primaire. Suite à l'adoption du rapport 18-003 validant le crédit de 610'000 francs, l'acquisition de ce bien-fonds, n.14345 a pu être conclue le 11 juillet 2018.

L'estimation sommaire des coûts de transformation et d'agrandissement basée sur le calcul du volume SIA 416 prévoyait, en mars 2018, un budget de 2'500'000 francs TTC, avec une marge d'erreur à prévoir. L'étude de faisabilité n'avait en effet pas permis une évaluation suffisamment précise des coûts par élément. C'est pourquoi un crédit d'étude de 70'000 francs avait été sollicité, et accordé par votre Autorité, afin d'affiner le chiffrage des travaux et de pouvoir revenir devant votre Autorité début 2019 avec un rapport complémentaire de demande de crédit pour la réalisation.

Aujourd'hui, les travaux sont devisés à 30% de plus que la première estimation effectuée en août 2017. Parmi les raisons qui expliquent cette majoration, il est à relever que les estimations précises, dans la bâtisse devenue propriété de la Ville, ont mis en évidence des éléments non connus lors de l'étude :

- Nécessité de reconstruire les dalles ainsi que le sol pour des raisons de statiques et réglementaires (vide d'étage)
- Surface supplémentaire (10%) dans la partie extension à prévoir compte tenu de l'augmentation des demandes d'accueil dans ce secteur
- Nouvelles exigences ECAP (été 2018)
- Contraintes paysagères
- Création d'une passerelle compte tenu du déplacement de l'entrée principale pour des raisons de sécurité et d'accessibilité.

Le présent rapport vous apporte les éléments de compréhension du crédit sollicité.

4. Le projet du « nouveau Cerf-Volant »

4.1. Situation dans le quartier de Serrières

L'adresse Guillaume-Farel 13 est située en plein centre du quartier de Serrières (figure 1). Le bâtiment se trouve en bordure de la place du Clos-de-Serrières et le Minaret et est desservie par l'arrêt des Battieux sur la ligne de bus 102. Le collège concerné par le projet d'accueil parascolaire se trouve au nord de la place, à deux minutes à pied de distance (figure 1).

Figure 1 – plan cadastral

Collège de Serrières et salle de gymnastique

Rue Guillaume - Farel 13

Cerf-Volant actuel

Jardin Hermann Russ

4.1.1. Liens avec le Parc Hermann Russ

Depuis son rachat par la Ville, le bien-fonds 14345 a relié le terrain du jardin Hermann Russ avec celui du futur accueil parascolaire. C'est donc une surface de 2'475 m^2 (figure 2) qui est mise à la disposition des familles du quartier.

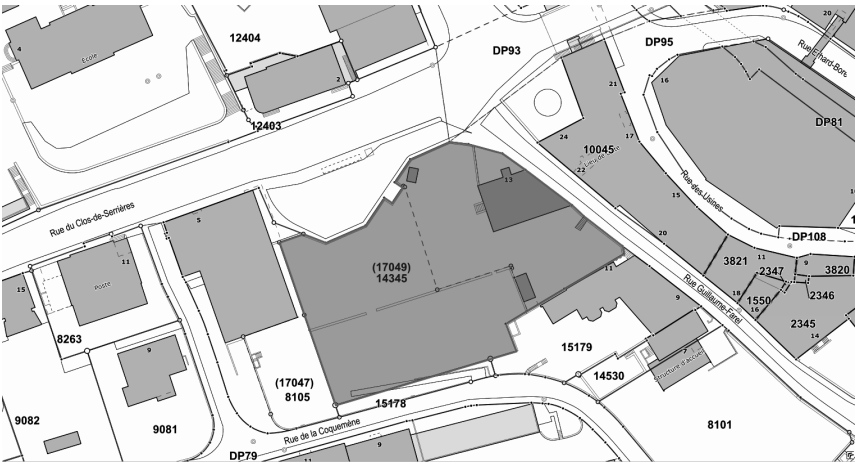

Figure 2 – parcelle 14345

Inauguré le 21 mai 2016, le jardin public Hermann Russ fait partie de la propriété de la maison concernée par le projet. Il est largement arborisé et agrémenté de plusieurs installations de jeux pour les enfants (figure 3). Ainsi, dès les premières études du projet, la volonté de s'intégrer en plan et en élévation dans le site a été un fil conducteur.

Figure 3 - Le jardin public Hermann Russ

L'esprit et les buts décrits dans le cadre du rapport 15-002 sont ici respectés, et son usage public est augmenté par la présence du Cerf-Volant.

4.1.2. Relation avec l'espace public

En parallèle, un projet de réaménagement de l'espace public adjacent au nouvel accueil parascolaire est en cours[1]. Le domaine public situé au nord du nouveau Cerf-Volant (figure 4) devra devenir une place de quartier. Bien que des places de stationnement soient bien prévues sur cet espace, les véhicules ne traverseront plus la place et accèderont uniquement par la rue du Clos-de-Serrières. Cela offrira une zone dégagée et sécurisée pour les écoliers et les passants, formant un espace agréable à vivre et polyvalent pour les habitants et les passants. Une surface perméable caractérisant un espace prioritaire pour les piétons sera mise en œuvre, de la végétation agrémentera le site tout en laissant suffisamment d'espace pour permettre l'organisation d'évènements ponctuels.

[1] Le projet de réaménagement de la place fait partie d'une plus large demande participative à Serrières dont les résultats sont traités début 2019 avec les différents acteurs.

Figure 4 – La place du Clos-de-Serrières (2017)

Les éléments de ce projet de réaménagement ont été intégrés à l'étude du nouveau Cerf-Volant. L'entrée de la structure d'accueil a ainsi été située de façon à s'insérer dans ce nouveau paysage, augmentant la sécurité et l'accessibilité de la structure d'accueil et impliquant la création d'une passerelle.

4.2. Transformation du bâtiment

4.2.1. Rappel des éléments de l'étude de faisabilité

Mandatée au Bureau d'architecture Andrea Pelati architecte, l'étude de faisabilité présentée dans le rapport 18-003 proposait de transformer entièrement les étages de la maison de la rue Guillaume-Farel 13 et de créer une extension (figure 5).

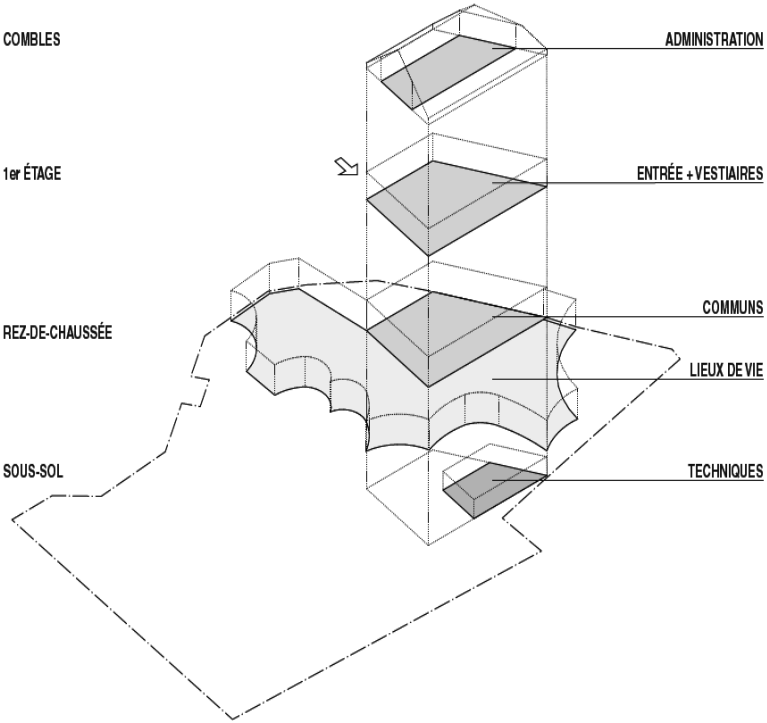

Figure 5 - Répartition des locaux

Le concept proposé a été maintenu et l'étude a été approfondie afin de réaliser le projet dont le crédit est sollicité dans le présent rapport.

4.2.2. Contraintes et objectifs principaux du projet

A) Protection du bâtiment

Le bâtiment existant est classé en note 3 au recensement architectural, ce qui implique la conservation de son enveloppe. Sur l'extérieur, les éléments du porche d'entrée, de l'extension en véranda, et le balcon au sud doivent être démolis afin de retrouver l'aspect d'origine des façades (figure 6). Ces éléments ajoutés à postériori ne présentent pas d'intérêt fonctionnel ou architectural.

Figure 6 – La maison existante et les éléments à démolir

Pour l'intérieur, lors de l'étude de faisabilité, un assainissement de l'entier de la construction en gardant les planchers et les murs porteurs intérieurs était prévu. Les études postérieures menées pour vérifier les premières intentions ont révélé que seules les façades pouvaient réellement être conservées : les planchers n'assurant pas une stabilité suffisante pour recevoir des charges supplémentaires (chapes et chauffage au sol) et les niveaux d'étages devant être adaptés pour correspondre aux normes après isolation du radier. Le mur porteur traversant doit aussi être démoli, car il limiterait l'organisation des espaces intérieurs, donc leur fonctionnalité.

B) Protection des arbres

Les arbres majeurs qui doivent être protégés gardent leur place et dessinent les limites au sol du projet, le diamètre de leurs couronnes et l'emprise de leurs racines définissent le tracé du futur bâtiment (figure 7).

Figure 7 – Plan des arbres conservés et abattus

Au nord en élévation, le projet s'insère dans la légère pente, ainsi les espaces dédiés à la lecture et au repos bénéficient d'une lumière zénithale, douce, amenée par quatre puits de lumière. En direction du sud, la façade se dégage progressivement du sol et devient entièrement vitrée (figure 8). Elle donne vue sur le parc et les beaux murs de pierres sèches récemment dégagés et entretenus par le Service des parcs et promenades.

Les façades de l'extension sont composées de pans vitrés ou de fenêtres planes donnant une impression de « courbes à facettes ». Le bandeau supérieur en serrurerie intègre les protections solaires (figure 9).

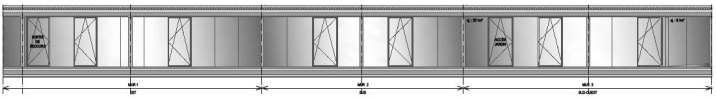

LE 12

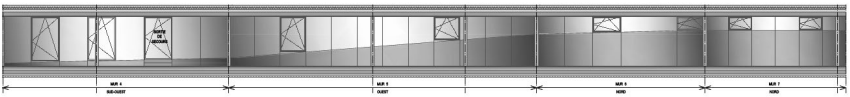

LE CERF-VOLANT

Figure 8 – Développé des murs intérieurs

Figure 9 – Façade ouest

C) Programme et organisation intérieure

Lier l'agrandissement avec le bâtiment existant est né de la volonté de concevoir des espaces ouverts pour les lieux de vie dans l'extension, et de réserver les surfaces existantes dans la maison pour les fonctions d'accueil, d'administration, sanitaires et techniques (figure 10). Cette configuration permet la cohabitation de ces deux constructions directement accessibles entre elles (figure 9 – Façade ouest).

A noter que le programme et l'organisation intérieure ont été élaborés en étroite concertation avec les utilisateurs des lieux, garant de l'ergonomie et des fonctionnalités du projet.

PROGRAMME		TOTAL	EMPLACEMENT
Communs			
entrée	8m²		1ER existant
escaliers	16m²		existant
circulations	50m²		existant
cuisine	20m²		REZ existant
rangement	10m²		REZ existant
buanderie	11m²		REZ existant
local tech.	17m²		SOUS-SOL
bureau direction	15m²		2ÈME existant
espace de repos p.	23m²		2ÈME existant
		169m²	
Cerf-Volant			
lieux de vie	187m²		REZ extension
salle de sieste	10m²		REZ existant
vestiaire	37m²		1ER existant
WC garçons + filles	15m²		1ER existant
WC adulte	2m²		2ÈME existant
lavage dents	*incl. sàm*		REZ extension
		251m²	
Le 12			
lieux de vie	131m²		REZ extension
vestiaire	21m²		1ER existant
WC garçons + filles	10m²		REZ existant
lavage de dents	*incl. sàm*		REZ extension
		162m²	
TOTAL NET	~	582m²	

Figure 10 – Répartition du programme (voir aussi figure.5)

Dans l'extension, les deux entités du projet que sont l'accueil parascolaire cycle 1 et la « table de midi » pour les élèves du cycle 2, peuvent être séparées par une paroi munie d'une porte. En leur sein, ces deux espaces sont volontairement « cloisonnés » de façon perméable. Premièrement pour des questions liées à l'ergonomie et au confort des utilisateurs, et

deuxièmement pour des questions normatives de protection feu et de chemin de fuite. Cela permet de limiter à deux les compartiments, simplifiant la réalisation et réduisant les coûts.
Le plan libre permet de satisfaire des variations des lieux de vie si tel en devenait le souhait, et une reconversion des espaces est également envisageable, si l'affectation devait changer dans le temps.

Pour la partie de l'accueil parascolaire cycle 1, l'espace nouvellement construit accueillera à la journée les 43 enfants que la planification prévoit. Ainsi que mentionné ci-dessus, des séparations modulaires et fonctionnelles sont prévues de façon à adapter l'espace aux activités et évolutions de la structure (figure 11). L'entité « table de midi » (Le 12), au sud de l'extension offre la possibilité de proposer le repas à l'ensemble des enfants soit en un seul service dans un espace adapté, soit, par une séparation entre salle-à-manger et espace de jeu, en deux services successifs. Les repas seront livrés dans la cuisine de réception, le personnel pourra les dresser dans les deux blocs à disposition dans l'extension. La cuisine dispose d'un équipement de base, prévu principalement pour la réception des repas et le lavage des couverts.

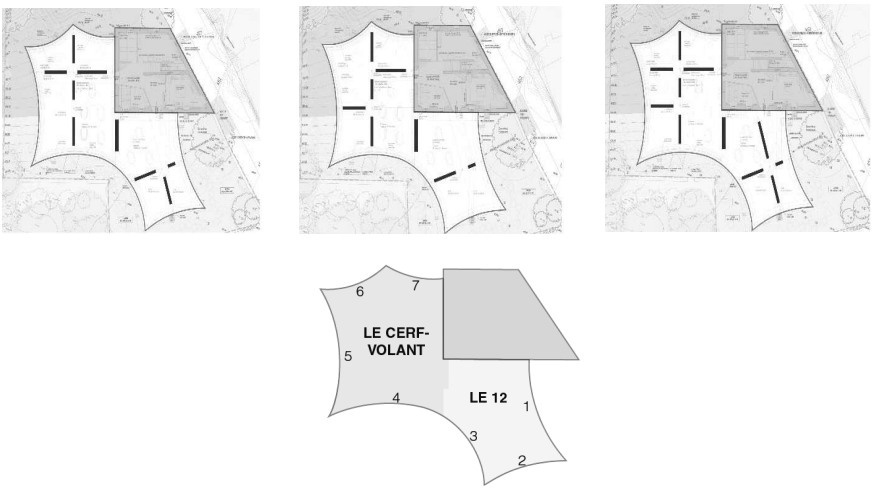

Figure 11 – Variante d'aménagement

Les surfaces à disposition dans le bâtiment existant suffisent à réaliser une partie du programme utile à l'accueil des enfants. Les espaces de vie sont l'objet d'un agrandissement, afin de permettre l'accueil de 73 enfants scolarisés aux 2 premiers cycles de l'école publique. Les surfaces totales

correspondent au minimum légal en la matière à savoir 3m^2 par enfant pour les lieux de vie, en sus des surfaces de circulation, administratives, techniques, sanitaires etc.(LAE-REGAE).

Les enfants accéderont à la structure d'accueil par la place du Clos-de-Serrières, réaménagée en harmonie avec le projet. L'accès est protégé de la route et constitue un « espace tampon » d'accueil. Le projet architectural prévoit que depuis la place faisant face à l'entrée du Jardin Hermann Russ, une passerelle conduise à la toiture terrasse de l'extension ; là un élargissement permettra le croisement des utilisateurs ou une halte, avant d'accéder à l'entrée et aux vestiaires. Des places de parc en dépose rapide devraient être créés.

Il est à noter que malgré le voisinage immédiat du nouveau Cerf-Volant avec le parc, ceux-ci ne fonctionneront pas en synergie complète. En effet pour des raisons d'hygiène ainsi que pour des questions de sécurité, liées au nécessaire contrôle des entrées et sorties, les enfants n'accèdent au parc Hermann Russ qu'au moyen de la passerelle et non par les portes-fenêtres du rez-de-chaussée.

Les plans du projet sont annexés au présent rapport.

4.3. Energie

Le projet de transformation et agrandissement du bâtiment a été conçu en cohérence avec les objectifs énergétiques de la Ville. De ce fait, la conception du budget soumis ici , dans le respect de l'exigence d'exemplarité de la Ville, vise à optimiser le bilan énergétique de l'ouvrage.

4.3.1. Les toitures et le solaire photovoltaïque

Pour garantir une reconnaissance Minergie pour la maison existante et Minergie P pour la partie neuve et comme le veut la politique publique, une installation photovoltaïque de 40m^2 sera intégrée au pan sud du toit pour la maison existante. Après consultation du service de l'énergie, le parti a été pris de laisser la nouvelle toiture-terrasse libre de tout panneau. Vu l'usage restreint d'eau chaude sanitaire dans ce type de structure, les capteurs photovoltaïques ont été privilégiés, ceux-ci permettant d'alimenter partiellement la pompe à chaleur. La partie non-accessible de la toiture-terrasse permet de faire de la rétention d'eau. Malgré les demandes des utilisateurs, la Commission de projet a renoncé à permettre l'accès complet pour les enfants, en raison du coût important qu'aurait occasionné la construction de garde-corps. D'autre part, des espaces verts sont disponibles autour de la maison, de même que le jardin Hermann Russ. L'expression en élévation en sort finalement allégée, et la

décision de couvrir cette surface d'une plantation de type prairie égaiera la vue. De plus, ces herbes et fleurs, ainsi que leur substrat sont bénéfiques pour la biodiversité et participent à diminuer les variations de température.

4.3.2. Pompe à chaleur, chauffage et ventilation

Un local technique au sous-sol loge la pompe à chaleur à air et le stockage de l'eau chaude sanitaire. Deux monoblocs pour la ventilation sont placés au plafond des WC et dans le local de rangement du rez. La maison existante est ventilée par simple flux, au moyen d'entrées d'air par l'avant toit de la charpente à l'exception du local de sieste reliée au réseau des lieux de vie, tandis que ces derniers sont ventilés par double flux au moyen des deux monoblocs, un pour chaque espace de vie. Des gaines de distribution amènent l'air neuf par des grilles au sol en périphérie des espaces. La reprise d'air se fait par transfert dans le bâtiment existant (gaines de reprises).

Cette installation permet d'atteindre la norme de qualité d'air dans les plages d'utilisation usuelle du Cerf-Volant. Il a été convenu avec la Commission de projet, que les futurs utilisateurs s'engagent à ventiler les locaux en ouvrant les fenêtres trois fois par jour une quinzaine de minutes.

Cette règle permet de diminuer de manière significative le dimensionnement du système de monoblocs et de gaines de ventilation. A défaut, l'installation aurait dû être surdimensionnée pour couvrir parfaitement les deux heures du « coup de feu » de midi, alors que le reste du temps l'air est nettement moins chargé. Néanmoins pour garantir la qualité de l'air en tout temps, deux sondes CO2 seront installées indiquant par un signal si une aération mécanique doit être opérée.

Le chauffage est distribué par le sol dans l'ensemble des surfaces.

5. Aspects financiers

5.1. Etude de faisabilité

L'étude de faisabilité, en vue de changer l'affectation du bâtiment pour de l'accueil parascolaire, prévoyait un agrandissement du bâtiment existant ; le projet a évolué vers une transformation plus importante et a été adapté après consultation de la commission d'urbanisme et des différents services concernés (Service de l'accueil de l'enfance SAE, Service des parcs et promenades, le délégué à l'énergie, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires SCAV, la Police du feu ECAP, l'Office du patrimoine et de l'archéologie OPAN). Au mois de mars 2018,

le rapport 18-003 à l'appui de la demande de crédit pour l'achat de la bâtisse faisait mention d'une estimation sommaire des coûts de transformation et d'agrandissement basée sur le calcul du volume SIA 416 à +/-30%[2].

Le volume hors sol était de 3'280 m^3 et de 240 m^3 en sous-sol, soit un total de 3'520 m^3, le budget estimatif était devisé à 2'500'000 francs TTC. Or l'étude de faisabilité, avec un calcul des coûts selon le cube SIA, n'avait pas permis une évaluation précise des coûts par élément, la maison étant encore propriété de la fondation Hermann Russ et l'appartement encore loué, ce qui n'a pas permis de faire les sondages invasifs nécessaires à la bonne compréhension de la structure intérieure. L'étude d'avant-projet qui a suivi a ensuite permis d'affiner le chiffrage.

5.2. Etude d'avant-projet

Le volume hors sol est de 3239 m^3 et de 141 m^3 en sous-sol, soit un total de 3380 m^3 avec un budget devisé par élément à +/-10% de 3'288'500 francs TTC. On remarque ainsi que malgré une diminution totale des m^3 entre l'étude de faisabilité et l'avant-projet le montant estimé augmente significativement au total.

	Positions	**Montants TTC**
CFC 0	Terrain	propriété de la Ville
CFC 1	Travaux préparatoires	185'000
CFC 2	Rez inf, rez sup. et combles Sous-sol Combles	2'749'500
CFC 3	Equipement	dans CFC 2
CFC 4	Aménagements ext.	154'000
CFC 5	Taxes , frais et réserve	200'000
Montant total transformation et agrandissement		**3'288'500**

En effet, les modifications qui ont vu le jour après l'acquisition de la maison par la Ville et qui ont augmenté le coût total de 772'000 francs TTC sont expliquées ci-après :

[2] Le règlement sia 102 prévoit que lors de la phase d'étude du projet (choix des intentions projectuelles) une estimation sommaire des coûts doit être fournie (la marge de 30% a été indiquée au vu du contexte et des nombreuses inconnues), puis une estimation à 15% de marge d'erreur au stade de l'avant-projet. Cette marge est réduite à 10% une fois le projet terminé (juste avant les demandes d'autorisation).

CFC 1, dès l'achat, les études préparatoires et les sondages ont pu être entrepris par les ingénieurs civils et cvse (chauffage-ventilation-sanitaire-électricité), avec la coordination de l'architecte. Cela implique des démolitions estimées à hauteur de 130'000 francs.

CFC 2, alors que l'étude de faisabilité prévoyait de conserver la dalle du rez-de-chaussée et les planchers intérieurs, l'ingénieur civil a démontré après les sondages, que les nouvelles charges (techniques et de personnes) ne seraient pas supportées par le plancher existant. D'autre part la hauteur d'étage exigée pour une structure publique est plus grande que pour un logement et le besoin de garder le même niveau entre la maison et l'extension demande un abaissement du niveau du rez-de-chaussée. Ainsi seule l'enveloppe du bâtiment sera conservée. Cette donne représente une augmentation estimée à 150'000 francs.

En parallèle, la demande du Service de l'accueil de l'enfance d'intégrer une surface supplémentaire de 20 à 25 m^2 afin d'anticiper les besoins d'accueil accrus pour les repas de midi, a eu la conséquence d'une augmentation de 10% des « surfaces enfants » soit une augmentation d'environ 100'000 francs au budget.

La consultation des différents services mentionnés ci-avant ont entraînés les compléments suivants :

Des nouvelles normes pour la protection feu dans les bâtiments utilisés par des enfants doivent être appliqués, et depuis l'été 2018, une détection incendie doit être installée. De même, la Ville a décidé d'équiper ses bâtiments en paratonnerre par mesure de précaution, malgré le caractère non-obligatoire. Ces deux points augmentent la facture de 45'000 francs.

CFC 4, l'opportunité de mieux sécuriser l'accès entre l'espace publique et le nouveau Cerf-Volant en déplaçant l'ancienne entrée nord sur la place du Clos de Serrières en devenir, cheminement qui prend la forme d'une passerelle; ainsi que des ajustements liés à la toiture végétalisée se chiffrent à une plus-value de 84'000 francs.

CFC 5, les montants de taxe de compensation des arbres de 22'000 et 110'000 francs indiqués sous taxes, frais et réserve sont des éléments qui ont pu être quantifiés suite aux études du projet. En effet, les services perçoivent des taxes et émoluments lorsqu'ils sont consultés. Quant à la réserve, elle est indispensable dans un projet de rénovation, qui comporte toujours des inconnues de chantier.

CFC 1-5, un dernier montant lié à l'ensemble des postes du devis s'explique par le fait que l'étude de faisabilité débute sur des bases estimées grossièrement. En cours d'étude de projet ces estimations s'affinent, ce qui permet de mieux cerner les coûts poste par poste. Ici, la somme des moins et des plus se chiffre à 131'000 francs.

Augmentation des coûts entre l' étude faisabilité et le projet		
CFC 0	-	-
CFC 1	Travaux préparatoires	130'000
CFC 2	Transformations du bâtiment	150'000
	Augmentation 10% lieux de vie	100'000
	Technique	45'000
CFC 3	-	-
CFC 4	Ajustement aménagements ext.	84'000
CFC 5	Taxes et frais	22'000
	Réserve divers et imprévus	110'000
CFC1-5	Ajustement poste par poste	131'000
Indication du montant des augmentations		**772'000**

En résumé, le crédit sollicité se monte à 3'289'000 francs. Il sera amorti au taux de 2,5%, soit 82'225 francs par an. Les intérêts passifs (taux moyen de 1,51%) s'élèveront à 24'832 francs par an. Les frais financiers annuels seront de 107'057 francs.

Comme indiqué dans le projet d'arrêté qui suit, le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mittelland, dans le respect du règlement général de la Ville. Cela permettra de justifier un éventuel dépassement dû à l'évolution des prix du marché.

L'indice suisse des prix à la construction mesure semestriellement l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d'analyses statistiques régionalisées, pour Neuchâtel : l'Espace Mittelland.

6. Calendrier

Demande de sanction	prête à être déposée
Décision d'octroi du crédit d'investissement	4 février 2019
Obtention du permis de construire	avril 2019
Abattage des arbres indiqués	avril 2019
Début du chantier	mai 2019
Fin du chantier	juin 2020
Ouverture du nouveau Cerf-Volant	juillet 2020

7. Consultations

La Commission d'urbanisme a été sollicitée à deux reprises pour cet objet. Dans ce cadre, l'étude de faisabilité a été présentée avant l'achat de la maison, le 29 septembre 2017. Les esquisses ont été bien reçues et les remarques sur le soin à apporter à l'extension de la maison existante et imaginer un traitement de qualité pour la toiture terrasse, ont été intégrés dans le projet. Pour son deuxième passage, le 21 septembre 2018, la Commission a confirmé un préavis positif. Elle a ajouté de porter l'attention à la matérialisation de la corniche du nouveau bâtiment, sur l'architecture intérieure, et de mieux faire la distinction entre bâtiment existant et agrandissement contemporain. Elle a également recommandé de diminuer l'impact de la clôture entre le jardin public et la partie accueil parascolaire. Globalement, elle est très satisfaite de l'évolution du projet, et l'a relevé comme étant de grande qualité.

La Commission financière avait accepté l'achat en 2017. Elle sera consultée le 24 janvier 2019 pour le présent rapport.

Par ailleurs, l'Association de Quartier « Serrières Bouge » est membre du COPIL et participe activement aux réflexions. Elle a manifesté son soutien au projet.

8. Conclusion

Cet investissement est indispensable pour le déploiement de la vision d'accueil extrafamilial présenté en 2015 dans ce quartier de Serrières en développement. D'une part, la nécessité de créer 30 places en « tables de midi » n'est plus à démontrer, pas plus que l'augmentation de 10 places à la journée compte tenu de l'évolution à la hausse des demandes d'accueil. D'autre part, la structure actuelle doit déménager pour la fin d'année scolaire 2019-2020. En outre ce lieu est idéalement situé, à proximité de l'école et du parc Hermann Russ, il conjugue idéalement plusieurs exigences incontournables. Enfin, les aspects énergétiques du projet nous garantissent un gain écologique ainsi qu'une optimisation de l'espace transformé par des aménagements intérieurs ergonomiques et fonctionnels. L'acceptation de cette demande de crédit nous est donc essentielle. Elle contribuera sans nul doute à mieux répondre encore aux besoins des familles de Serrières en terme d'accueil extra familial, donc à permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle alors que des emplois seront créés pour garantir la qualité de l'accueil des enfants nouvellement intégrés. Ce sont des retombées économiques et des atouts en terme de qualité de vie pour les habitants de notre ville que ce projet nous apportera.

Nous vous remercions ainsi, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter l'arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 9 janvier 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Le chancelier,

Christine Gaillard Rémy Voirol

Projet

Arrêté
concernant la transformation et l'agrandissement du bâtiment abritant la structure d'accueil du « Cerf-Volant »

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- [1] Un crédit de 3'289'000 francs est accordé au Conseil communal pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment abritant la structure d'accueil du « Cerf-Volant ».

[2] Cet investissement sera amorti au taux de 2,5% l'an.

Art. 2.- Le présent crédit sera indexé sur la base de l'indice des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 3. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXES – Planification de la procédure et des travaux et plans

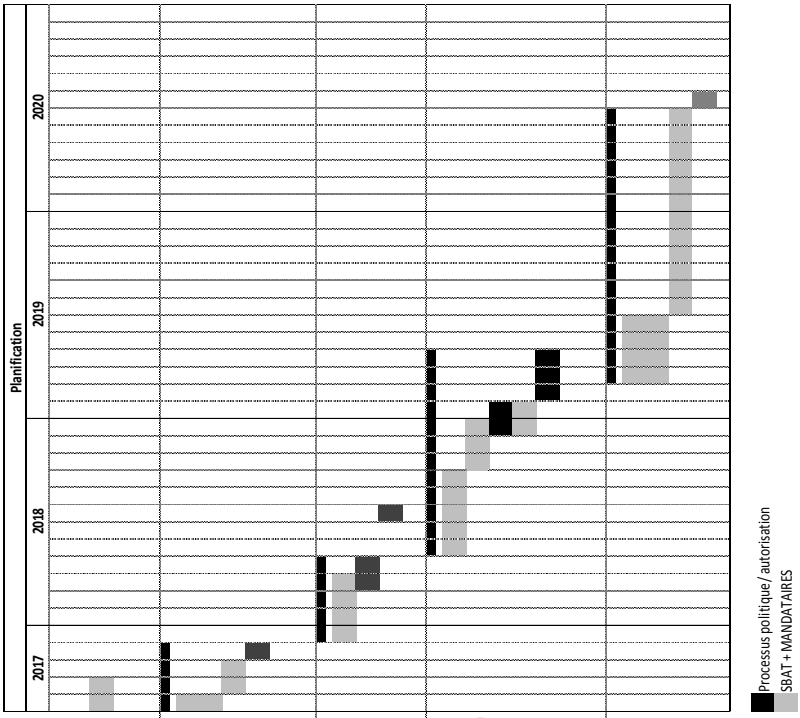

Annexe 1 – Planification de la procédure et des travaux

Annexe 2 – Plan du 1er étage, entrée (A. Pelati)

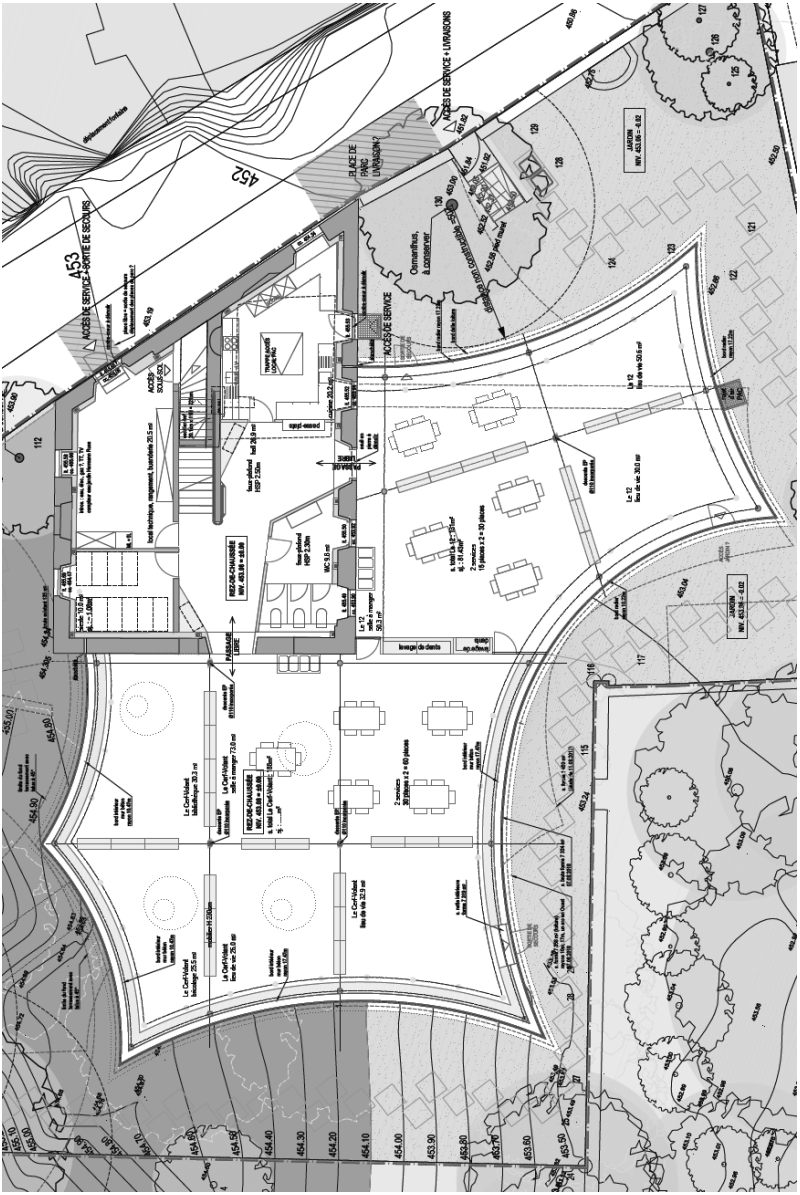

Annexe 3 – Plan du rez-de-chaussée (A. Pelati)

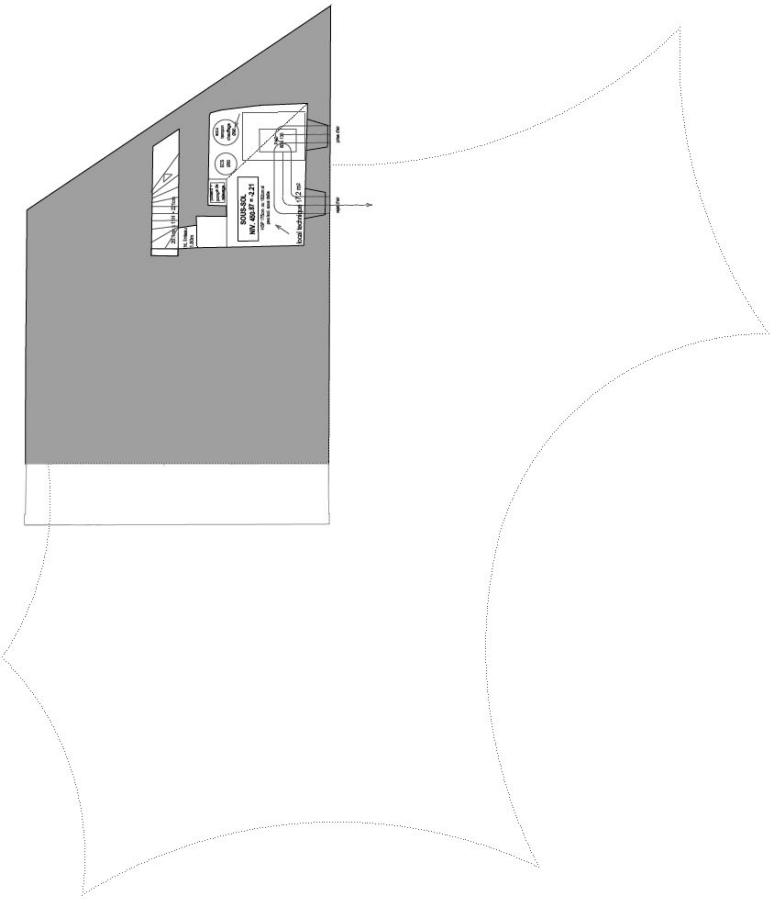

Annexe 4 – Plan du sous-sol (A. Pelati)

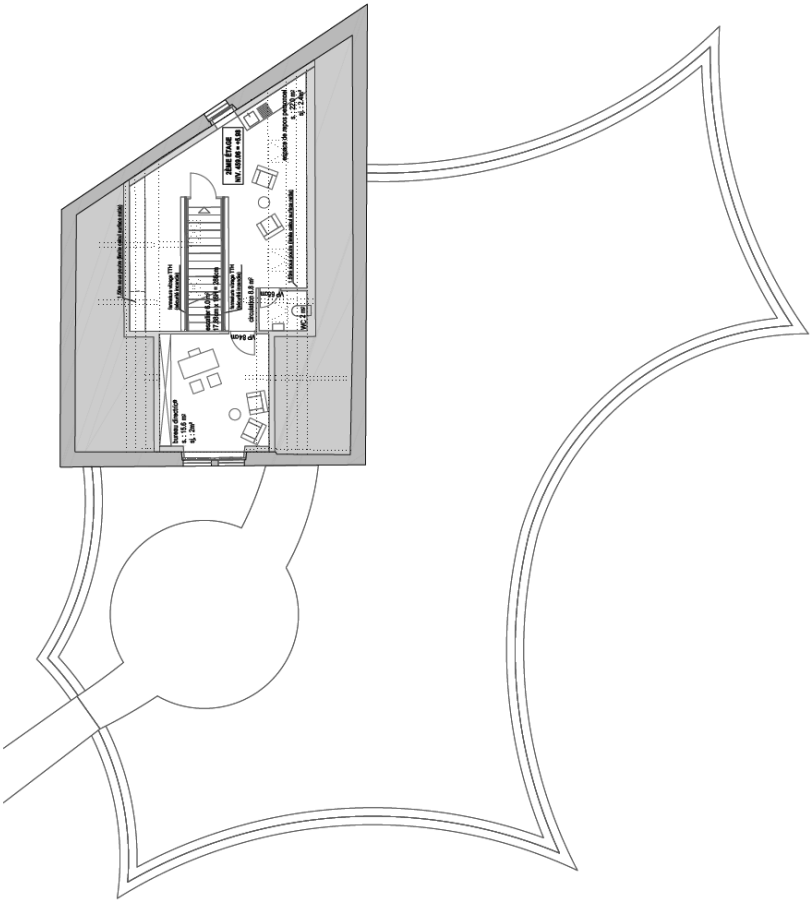

Annexe 5 – Plan des combles (A. Pelati)

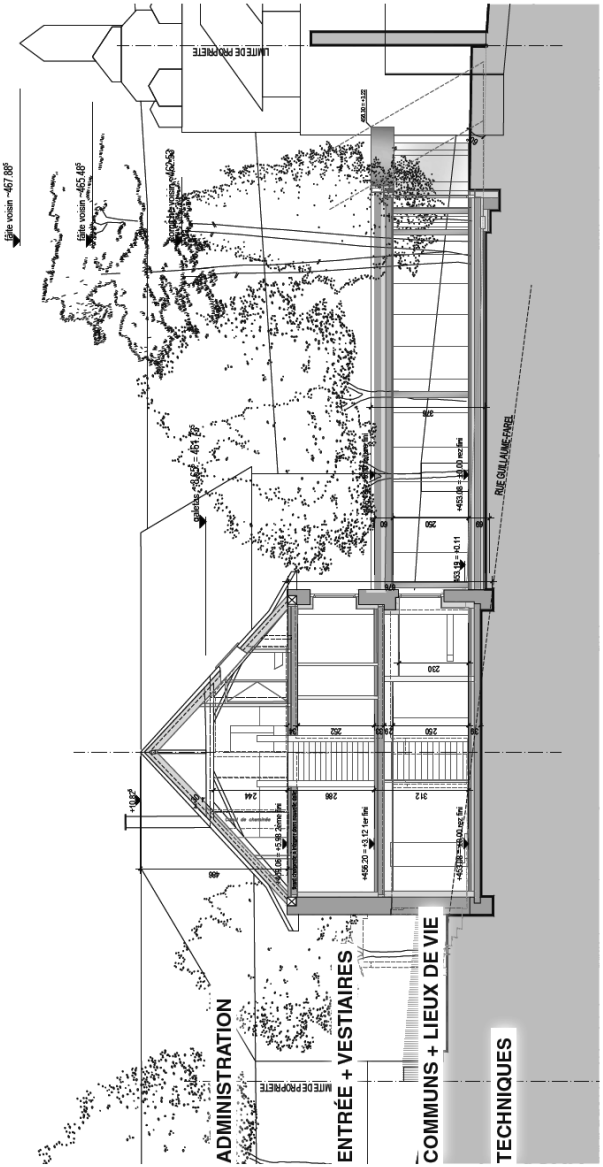

Annexe 6 – Coupe transversale (A. Pelati)

Annexe 7 – Vision du projet et des aménagements extérieurs (A. Pelati)

Table des matières

1. Préambule 1
2. Introduction 2
3. Contexte 2
4. Le projet du « nouveau Cerf-Volant » 4
4.1. Situation dans le quartier de Serrières 4
4.1.1. Liens avec le Parc Hermann Russ 5
4.1.2. Relation avec l'espace public 6
4.2. Transformation du bâtiment 7
4.2.1. Rappel des éléments de l'étude de faisabilité 7
4.2.2. Contraintes et objectifs principaux du projet 9
4.3. Energie 14
4.3.1. Les toitures et le solaire photovoltaïque 14
4.3.2. Pompe à chaleur, chauffage et ventilation 15
5. Aspects financiers 15
5.1. Etude de faisabilité 15
5.2. Etude d'avant-projet 16
6. Calendrier 19
7. Consultations 19
8. Conclusion 20
Projet 21
ANNEXES – Planification de la procédure et des travaux et plans 23

19-001

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment sis rue Guillaume-Farel 13 afin d'y implanter la structure d'accueil parascolaire du bassin scolaire de Serrières « le Cerf-Volant »

M. Alexandre Brodard intervient :

- Nous avons reçu un complément d'information du Conseil communal sur nos pupitres et nous n'avons pas eu le temps d'en prendre connaissance. Nous souhaiterions en prendre connaissance et en discuter en groupe avant de traiter le sujet en Conseil général. Je vous demande donc de bien vouloir nous accorder une interruption de séance de 15 minutes.

La présidente, **Mme Charlotte Opal**, déclare :

- C'est très bien et vous avez également devant vous une proposition d'amendement du groupe Vert'libéraux/PDC. Nous faisons une interruption de séance et nous retrouvons à 20h15.

Invité à s'exprimer à la reprise des débats, **M. Antoine de Montmollin**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Le rapport n° 19-001 concernant une demande de crédit pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment rue Guillaume-Farel 13, afin d'y implanter la structure du Cerf-Volant, a reçu un accueil majoritairement favorable de la Commission financière, bien que l'augmentation de 30 % des coûts des travaux par rapport à l'estimation figurant dans le rapport n° 18-003 ait largement occupé nos débats.

En effet, cette augmentation d'un peu moins de CHF 800'000.- du prix des travaux – entre ce qui avait été prévu au moment de l'acquisition du bâtiment et le crédit sollicité aujourd'hui – laisse un goût amer à certains commissaires.

Bien que conscients qu'il peut être difficile d'obtenir toutes les garanties et informations sur les caractéristiques d'un bâtiment avant d'en faire l'acquisition, ce décalage nous met dans une position inconfortable par certains aspects.

Ainsi, il peut être raisonnable de considérer que la meilleure option aujourd'hui est de procéder aux transformations permettant à ce bâtiment d'être conforme à son affectation. Mais en même temps, il faut se demander si nous aurions obtenu la même évaluation pour son acquisition en connaissant les éléments de coûts supplémentaires.

La Commission financière appelle donc à la plus grande prudence dans les estimations à futur, en particulier dans ce type d'acquisition pour transformation, afin d'éviter de se retrouver à nouveau dans ce type de situation.

Une minorité de commissaires est par ailleurs préoccupée par l'aspect trop ambitieux architecturalement du projet. Pour ceux-ci, le projet aurait dû être pensé moins esthétique et plus fonctionnel, afin de compenser une partie des surcoûts évoqués précédemment. La difficulté d'apprécier les coûts globaux de cette structure d'accueil a été évoquée et le Conseil communal s'est engagé à fournir des éléments plus précis sur cette question, comprenant notamment des mesures standardisées permettant la comparaison avec d'autres structures.

Nous avons reçu ces éléments supplémentaires peu avant cette séance sous la forme d'une note et, à titre personnel, je regrette que ces éléments aient été fournis de manière si tardive. Si l'on veut accéder aux demandes de la Commission financière en bonne et due forme, il faut le faire dans un délai qui permette aux Conseillers généraux de prendre connaissance de ces éléments avant d'en débattre lors de la séance du Conseil général.

La majorité de la Commission reste cependant convaincue que ce projet est une concrétisation adéquate et nécessaire des objectifs de la Ville en termes d'accueil extra-familial. De plus, les investissements consentis pour réaliser des projets architecturaux de qualité permettent d'apporter une réelle plus-value à notre patrimoine bâti.

La Commission a finalement préavisé favorablement le projet d'arrêté, par 8 voix pour, 2 abstentions et 3 refus.

M. Mauro Moruzzi, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, intervient :

- Le groupe Vert'libéraux/PDC est très favorable à une politique d'accueil extra-familial qui permet aux jeunes parents – et aux femmes en particulier – de pouvoir conjuguer vie de famille et activité professionnelle.

Comme le Conseil communal le rappelle opportunément dans son préambule au rapport n° 19-001, je cite : « La mise à la disposition des familles de structures d'accueil de qualité et en quantité suffisante induit des effets systémiques positifs en termes d'égalité des chances, de dynamique de l'emploi et de fiscalité ».

Notre groupe salue les efforts de la Ville qui ont conduit à une augmentation notable des places d'accueil, allant de pair avec une diminution très sensible des temps d'attente pour le placement des enfants.

C'est donc avec grand intérêt que nous adoptons le rapport concernant la transformation de l'immeuble de la rue Guillaume-Farel 13 à Serrières, destiné à héberger la structure d'accueil Le Cerf-Volant, qui devra quitter les locaux qu'elle occupe actuellement dans un peu plus d'une année.

Le Conseil général, avec le soutien du groupe Vert'libéraux/PDC, avait validé un crédit de CHF 610'000.- pour l'acquisition du bien-fonds en question et un crédit d'étude de CHF 70'000.- pour la définition des travaux de transformation et d'agrandissement devisés à CHF 2'500'000.- au moment de l'octroi dudit crédit.

Quelle n'est pas notre surprise aujourd'hui – pour ne pas dire notre consternation – de découvrir que le Conseil communal nous demande une rallonge de pas moins de 30% par rapport au coût qu'il avait estimé au moment de nous faire adopter le crédit pour l'acquisition de la structure.

La pilule est d'autant plus difficile à avaler que notre groupe a comme une sensation de déjà-vu en la matière. Il suffira de rappeler ici le cas très récent des travaux d'aménagement autour de la coopérative de logements dans le quartier de Vieux-Châtel.

Certaines des raisons évoquées pour expliquer le surcoût sont recevables. En particulier la volonté de prévoir 10 % de surface d'accueil supplémentaire compte tenu de l'augmentation des besoins d'accueil dans le quartier de Serrières. Nous devons forcément aussi accepter que les travaux respectent les nouvelles exigences de l'ECAP, édictées l'été dernier, même si nous pouvons nous étonner que les Services de l'urbanisme – qui doivent quand même entretenir un rapport étroit avec ceux de l'ECAP tout au long de l'année – n'aient pas pu anticiper ces changements au moment d'établir la première estimation des coûts.

Le rapport nous indique, à la page 17, que les nouvelles normes qui devront être appliquées concernent la protection feu et qu'une détection incendie devra être installée. Soit. Ces normes sont entrées en vigueur à l'été 2018. Qu'en est-il des autres structures d'accueil de la Ville ? Y aura-t-il aussi lieu de les équiper de la sorte ? Sont-elles déjà aux normes ?

Pour en revenir au rapport que nous débattons, notre groupe estime en revanche que d'autres surcoûts annoncés sont difficilement acceptables. Ainsi, il est pour le moins étonnant de découvrir la nécessité de reconstruire les dalles et le sol pour des raisons statiques réglementaires, alors que les normes en question et les lois de la physique sont sans doute antérieures à 2018.

A tout le moins, le surcoût potentiel des éléments qui n'auraient pas pu être évalués avant l'achat, mais qui représentaient un risque financier réel, aurait-il pu être pris en compte dans le cadre de la vente et se refléter sur le prix ? N'importe quel acheteur doit procéder de cette manière, ne serait-ce que pour obtenir un crédit hypothécaire de sa banque en vue de l'achat d'un bien immobilier.

On pourra aussi s'étonner des surprises concernant les contraintes paysagères et des normes en matière de sécurité, censées justifier la création d'une passerelle, dont il n'avait jamais été question au moment de l'octroi du crédit d'achat. Nous avons pris langue, informellement, avec les membres de l'Association de quartier de Serrières, qui se sont déclarés très surpris de l'idée de cette passerelle et qui sont tombés des nues en apprenant le montant des travaux prévus.

Nous entendons déjà le Conseil communal se justifier en parlant des réflexions en cours concernant le réaménagement de tout le quartier. Eh bien voilà un nouvel exemple de ce manque de vision d'ensemble que nous déplorons régulièrement au moment des demandes de crédits soumises au Conseil général. Une fois de plus, on nous demande de nous décider au coup par coup, sans plan général qui fixerait un cadre préalable, sous la contrainte du temps, puisqu'il faut bien reloger des enfants d'ici l'été 2020, et en découvrant toute une série de nouvelles idées à la dernière minute avec une facture salée à la clé pour la collectivité.

Cette manière de faire n'est simplement pas acceptable. Si nous additionnons les CHF 680'000.- déjà engagés pour l'achat et l'étude de projet aux quelque 3,3 millions demandés, nous arrivons à une somme de près de 4 millions de francs investis pour une structure d'hébergement censée accueillir, à terme, 73 enfants pendant la journée seulement. Une structure, de surcroît, qui ne sera probablement pas utilisable pour d'autres usages, en soirée ou le week-end, contrairement à un collège.

Bref, le projet tel qu'il nous est présenté aujourd'hui est clairement trop cher. C'est la raison pour laquelle notre groupe a déposé un amendement visant à ramener les surcoûts apparus depuis la décision du Conseil général de l'année dernière à 20 % au lieu de 30 %, en d'autres termes à réduire la facture de CHF 300'000.-, ce qui laisse tout de même une ardoise supplémentaire de près d'un demi-million.

Le projet restera trop cher, mais c'est un compromis pour permettre de réaliser la structure dans les temps, en revoyant la facture et sans doute certains aménagements qui n'étaient pas prévus en 2018.

Ce point n'est pas anodin. Pour notre groupe, il n'est en particulier pas question de remettre en cause, notamment, les mesures prévues qui visent à respecter pleinement les objectifs énergétiques poursuivis par la Ville. Nous pensons en particulier au futur label Minergie pour la maison existante – qui disposera d'une installation photovoltaïque de 40 m^2 – et du label Minergie-P pour la partie neuve. La végétalisation de la toiture de cette nouvelle construction permettant de favoriser la biodiversité, elle ne saurait, à cet égard, être remise en cause. Elle n'a d'ailleurs nullement été présentée comme un facteur de surcoût dans le rapport du Conseil communal.

Vous l'aurez compris, notre groupe n'acceptera le crédit demandé que dans sa version amendée.

Mme Martha Zurita, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Le groupe PopVertSol a lu avec attention le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé à la rue Guillaume-Farel 13, afin d'y implanter la structure d'accueil parascolaire du bassin scolaire de Serrières, Le Cerf-Volant.

En 2018, le Conseil communal a acheté la maison située à l'adresse mentionnée en vue de la transformer pour y aménager cette structure d'accueil parascolaire. Une étude de faisabilité a montré qu'il sera possible, moyennant d'importantes transformations de l'intérieur de la maison et l'ajout d'une structure annexe, d'accueillir un total de 73 enfants dès la rentrée 2020.

Le rapport montre cependant que les transformations seront plus importantes que prévues initialement, afin de créer une surface supplémentaire de 10 %, d'abaisser le niveau du rez-de-chaussée et de créer une passerelle. Ces transformations engendreront un coût supplémentaire de CHF 772'000.-, pour un crédit total devisé actuellement à CHF 3'289'000.-.

Notre groupe avait accueilli favorablement ce projet dans son ensemble, entre autres parce qu'il permettait de relier le jardin attenant à la maison à l'actuel jardin public Hermann Russ et d'en faire un espace plus grand et cohérent.

Nous tenons cependant à rappeler que ce projet a été monté dans l'urgence, suite à la résiliation du bail de l'immeuble utilisé actuellement par Le Cerf-Volant. Nous aurions préféré que le Conseil communal ait anticipé cette situation en prévoyant de créer des structures d'accueil plus pérennes. Cela vaut du reste également pour la planification de la construction de structures d'accueil pour les personnes âgées. La pyramide des âges des résidentes et résidents neuchâtelois et son évolution étant bien connues, il est possible de développer une vision à moyen et long termes et de mieux planifier la construction et/ou la rénovation de centres d'accueil pour les personnes devant être prises en charge par des structures financées avec de l'argent public. Agir en fonction d'une telle vision à long terme opérerait en faveur du bien-être des enfants comme des personnes âgées et constituerait un attrait indéniable de la ville.

Par ailleurs, certains membres du groupe s'inquiétaient – et s'inquiètent encore – de la nature des transformations envisagées. Cette bâtisse, classée en note 3 au recensement architectural, date d'avant 1879 et fait partie d'un ensemble homogène du vieux Serrières. L'adjonction d'une importante construction moderne modifiera sérieusement cette belle maison villageoise implantée au sein d'un quartier fortement abîmé par des constructions datant de la première moitié du 20^{e} siècle.

Le rapport précise que seuls les murs extérieurs seront conservés et que tous les murs intérieurs seront détruits, afin de libérer le volume de ses cloisons et d'y réaménager entièrement l'espace pour l'adapter à sa nouvelle fonction. Des dalles de béton armé devront être coulées à différents niveaux. Nous regrettons cette façon radicale de rénover un bâtiment ancien – qui ne conservera finalement que l'apparence extérieure au détriment de tous les autres aménagements fonctionnels anciens – en le vidant ainsi de son passé historique. A notre sens, il aurait été plus judicieux d'anticiper le besoin des structures parascolaires et de réhabiliter ou moderniser un des nombreux bâtiments plus récents existant dans le quartier.

Certains membres de notre groupe saluent néanmoins la forme de la nouvelle partie – qui s'attache à préserver au maximum les arbres existants – et son toit végétalisé. Nous voudrions cependant souligner que cette construction demande une très bonne isolation, afin que les enfants s'y sentent bien et puissent profiter de tout l'espace à disposition, surtout pendant la saison froide. Enfin, nous souhaitons que les matériaux utilisés

pour la construction n'aient qu'un faible impact sur l'environnement, qu'ils comportent le moins possible d'énergie grise et qu'ils soient – si possible – fabriqués localement, recyclés ou – au moins – recyclables.

En dépit de l'augmentation des coûts et de la forte atteinte à l'architecture de la maison d'origine, notre groupe acceptera le rapport du Conseil communal, en pensant surtout aux enfants pour lesquels il faut trouver une solution rapidement.

M. Jérôme Bueche, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- L'accueil parascolaire est un thème important pour le groupe PLR. J'en veux pour preuve le nombre important de questions, interpellations et interventions que nous avons faites ces dernières années concernant ce sujet. Nous estimons primordial que la Ville continue dans sa politique d'accueil des enfants. Il est important, pour les parents qui en ont besoin, de pouvoir confier leurs enfants à des professionnels du domaine travaillant dans un cadre approprié. Dans ce sens, nous saluons et soutenons l'initiative de la Ville de transformer et d'adapter ce bâtiment pour que les habitants de Serrières puissent également profiter d'infrastructures adaptées à l'accueil parascolaire.

J'en arrive au « mais »… Le PLR s'était déjà inquiété des coûts lors du traitement de ce dossier en Commission financière, puis lors de sa séance du 23 avril 2018. Il avait déjà insisté qu'il fallait de la qualité, mais pas d'extravagances. Nous avions souligné que le prix évoqué à l'époque – soit 2,5 millions – nous semblait déjà trop haut et que nous resterions très vigilants sur les coûts de ce dossier.

Et nous n'étions pas les seuls. Laissez-moi vous lire un bref extrait du procès-verbal de la séance du 23 avril dernier, concernant la prise de position du groupe socialiste, je cite : « Nous veillerons également, et c'est vital pour nous, à ce que cette transformation priorise les aspects pratiques, fonctionnels et ergonomiques inhérents à son utilisation future. Nous ne pourrions valider un projet architectural « poudre aux yeux » et onéreux qui privilégierait par exemple des baies vitrées au coût exorbitant ou toute autre prouesse architecturale ».

J'en profite pour remercier la Chancellerie pour ses excellents procès-verbaux.

Voilà, nous en arrivons à la partie franchement tragique. Premièrement, au vu de ce que j'ai énoncé avant, nous nous posons des questions sur la volonté du Conseil communal de travailler de concert avec notre Autorité. Au mieux, il est sourd, au pire il se moque franchement de notre travail. Quand la majorité du Conseil général affirme clairement qu'il ne veut pas de dépenses exorbitantes mais veut se concentrer sur le fonctionnel, il faut l'écouter.

Deuxièmement, le rapport qui nous est présenté comprend plusieurs lacunes. Le Conseil communal l'a lui-même remarqué, puisqu'il nous envoie trois pages d'informations à peine 2 heures avant notre séance. Ne serait-ce qu'en raison de ce fait, nous ne devrions pas discuter de ce rapport maintenant.

Après une lecture rapide de ce document, nous avons encore quatre questions :

- Pourquoi avoir choisi, comme points de comparaison, des structures établies sur l'Arc lémanique ou dans la grande agglomération bernoise, alors que les prix au m^2 sont forcément plus chers qu'à Neuchâtel ou à Fribourg ?
- Pour ce qui est des CFC et du détail des honoraires de l'architecte, ils ne sont pas spécifiés dans le premier rapport. Pour reprendre la comparaison des chiffres que nous avons reçus ce soir, nous constatons qu'il y a 2'731 m^3 à CHF 1'000.-, ce qui fait à peu près 2,7 millions. Comme nous avons un rapport qui propose 3,3 millions, pouvons-nous donc partir du principe que les frais d'honoraires de l'architecte se montent à peu près à CHF 600'000.- ?
- Troisièmement, au vu du coup de semonce du 23 avril dernier, quelles mesures concrètes de réduction des coûts ont été étudiées – respectivement décidées – par les personnes en charge du dossier ?
- Finalement – toujours par rapport aux informations que nous avons reçues ce soir – nous aimerions savoir comment est-ce que l'on prend en compte le prix du terrain ? Lorsqu'on loue – notamment pour Le Carambole et le centre-ville – le terrain est pris en compte dans les prix de location facturés par les particuliers. Donc, comment les coûts du terrain sont-ils pris en considération dans les chiffres qui nous sont livrés aujourd'hui ? A notre avis, si nous reprenons les chiffres de la comparaison, en page 2 de l'annexe, nous constatons que nous ne faisons pas vraiment une affaire avec ce projet.

Avant d'en arriver à la conclusion, je dois encore relever un certain amateurisme. Je veux bien comprendre que les services de la Ville n'aient pas percé la dalle de l'immeuble avant d'en prendre possession, mais mesurer une hauteur de plafond est, à mon sens, une mesure assez logique quand on veut transformer un immeuble. Une meilleure analyse de l'immeuble et de son état avant l'acquisition nous aurait certainement permis de l'acheter à son juste prix et de nous éviter cette discussion. Par rapport à ce juste prix, la majorité de notre groupe soutiendra l'amendement proposé par le groupe Vert'libéraux/PDC.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR n'est pas satisfait de ce projet en l'état actuel et il le regrette doublement. En effet, d'une part, nous sommes conscients de la nécessité de mettre rapidement à disposition des locaux pour Le Cerf-Volant et, d'autre part, nous estimons que, si le Conseil communal daignait écouter le Conseil général, nous n'en serions pas là ce soir.

Notre groupe est très partagé. Plusieurs sentent le couteau qui nous est mis sous la gorge ce soir et accepteront ce rapport du bout des lèvres. Les autres, fâchés par ce processus, ne soutiendront pas – ou refuseront – ce rapport.

Mme Mariachiara Vannetti, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Sur le principe de la nécessité de mettre à disposition des habitants du quartier de Serrières une structure d'accueil capable de s'adapter aux besoins toujours plus importants des familles, le groupe socialiste est tout à fait d'accord. Serrières est un quartier qui se caractérise par un mouvement social important et nous devons en tenir compte pour donner des réponses adéquates à ses habitants. Le groupe socialiste a donc soutenu largement l'achat du bâtiment situé à la rue Guillaume-Farel et le principe de sa transformation, une solution adaptée qui nous permettra de répondre aux besoins des familles qui attendent une place d'accueil.

Toutefois, nous devons constater qu'au niveau financier ce rapport ne tient pas compte des remarques que nous avions faites au Conseil communal au moment où nous avions voté le crédit d'étude. Déjà, à ce moment-là, notre groupe avait relevé le coût trop élevé de ce projet par rapport aux transformations souhaitées du bâtiment et le Conseil communal nous avait rassurés sur le fait que la Ville serait particulièrement attentive à la rationalité du projet final.

Or, il se trouve que le projet n'a pas évolué du tout depuis, si ce n'est financièrement, puisqu'il affiche CHF 700'000.- de plus, mais ne mentionne aucune rationalisation. Alors, nous devons non seulement remarquer une mauvaise évaluation de base, mais également constater que le Conseil communal n'a pas pris en considération les doléances exprimées par le Conseil général.

Etant donné que le rapport prévoit des investissements financiers considérables pour des travaux de rénovation d'un bien communal, nous remercions le Conseil communal de nous avoir fourni les précisions demandées concernant les coûts. C'est un élément important pour que le groupe accepte le rapport.

Toutefois, le groupe socialiste souhaite poser au Conseil communal une question qui concerne le calcul de l'espace et le nombre d'enfants accueillis dans la structure.

Le Conseil communal nous dit que cette rénovation créera 73 nouvelles places d'accueil. Si l'on tient compte de la loi mentionnée dans le rapport – pour laquelle l'espace légal minimum par enfant pour les lieux de vie correspond à 3 m^2 – le projet, en proposant 110 m^2 de plus, permet-il d'imaginer que l'on peut prévoir, à terme, une augmentation de 37 enfants, ce qui correspondrait à presque 50 % de la capacité d'accueil de cette structure ? Ceci avec, bien évidemment, la création d'un minimum de 3 postes de travail supplémentaires.

Nous nous sommes également posé quelques questions sur certains aspects pratiques cités dans le rapport et qui, à notre avis, ne sont pas ergonomiques pour une telle structure. Toutefois, nous ne les mentionnerons pas, estimant que l'essentiel est que les professionnels de l'enfance consultés – et qui ont validé les aménagements proposés – soient convaincus de ces choix.

Mme Anne-Françoise Loup, Directrice de l'éducation, déclare :

- Nous voici face à un rapport auquel vous réservez ce soir un accueil frileux, tout en soutenant une politique proactive d'accueil de l'enfance.

Ceci est bien compréhensible, puisque, en effet, un écart de 30 % nous fâche, entre le crédit envisagé en mars 2018 et celui demandé ce soir. Je souhaite, par mes réponses à vos questions, vous convaincre cependant d'accepter cet investissement maintenant incontournable et raisonnable. C'est un projet qui est architecturalement fonctionnel et ergonomique, tout en étant – et c'est pour nous une plus-value – esthétique. C'est un projet qui garantit également l'accueil de 73 enfants, dès août 2020, dans une structure parascolaire qui double sa capacité d'accueil, en créant une table de midi, un déploiement auquel nous tenons.

Dans l'analyse de ce rapport, le Conseil communal a, comme vous, vivement regretté cette majoration. Et s'il a fait le choix de maintenir cette demande de crédit qui vous est soumise, il a aussi pris les devants pour s'assurer que toutes les mesures seront prises désormais pour éviter que de pareils écarts ne se reproduisent, autant que possible, dans tous les projets de construction ou de rénovation. Vous avez parlé de prudence : dans la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvions, la prudence n'a peut-être pas été suffisante et n'a en tout cas pas permis de négocier plus en amont l'achat de la bâtisse, et peut-être de mieux négocier son prix.

Ce qui explique pourtant en grande partie cette majoration, c'est qu'avant l'achat, le mandataire a établi une étude de faisabilité. Celle-ci a pour but d'attester de la faisabilité générale des premières intentions et non de chiffrer de façon précise les travaux. Il faut aussi mentionner que la maison était encore occupée par une personne qui devait la quitter et nous

n'étions évidemment pas en droit de nous imposer avant l'achat pour faire des sondages ou des carottages. De fait, bien que des experts aient été mandatés, ils n'ont pas pu faire toutes les analyses utiles pour étayer le budget qui vous a été proposé de façon prévisionnelle et qui fait que nous avons, ce soir, cet écart. Pourtant, si toute étude de faisabilité comprend une marge de plus ou moins 30 %, c'est bien qu'il est sous-entendu, par les professionnels, qu'à ce stade-là, nul ne peut tout savoir et tout anticiper avant de travailler concrètement sur l'objet.

Ce qui est certain – et vous l'avez aussi rappelé – c'est que nous devons maintenant quitter la structure pour le mois d'août 2020 et ceci quelle que soit l'issue du vote de ce soir. Nous n'avons pas de plan B.

Nous devons aussi augmenter rapidement notre capacité d'accueil dans ce quartier où, à chaque début d'année scolaire, nous avons une pression constante pour accueillir toujours plus d'enfants dont les parents travaillent. En 2015 déjà, l'accroissement de la capacité d'accueil parascolaire dans ce secteur était validé à l'unanimité du Conseil général et, en avril 2018, vous validiez aussi l'acquisition de cette maison Hermann Russ. Oui, nous vous annoncions 2,5 millions pour la transformation et l'agrandissement et, en effet, vous nous transmettiez déjà votre mécontentement, tant sur le projet architectural que sur le budget prévisionnel.

Aujourd'hui, une partie de l'enjeu ne relève pas seulement des aspects financiers. L'enjeu est aussi de pouvoir reloger une structure d'accueil, d'en adapter la capacité et de respecter le délai que le propriétaire nous accorde, alors qu'il souhaite développer un projet auquel nous tenons également. Et je rappelle que nous aurions déjà dû quitter ces locaux il y a quelques mois, en tout cas.

L'intérêt du projet – cela a été évoqué – concerne aussi l'adaptation de la capacité d'accueil. Effectivement, aujourd'hui, les surfaces disponibles permettent d'accueillir plus d'enfants que les 73. Ceci dit, la loi prévoit une couverture légale de 20 % de la population scolaire et les 73 élèves que nous allons accueillir correspondent aux 20 % de la population de ce bassin scolaire. Les 73 élèves représentent un doublement de la structure et nous savons déjà qu'elle sera complète dès son ouverture. Et, je le rappelle, les tables de midi font partie du déploiement souhaité. Oui, nous avons prévu une structure qui peut s'adapter, dans les années à venir, jusqu'à permettre un accueil maximal de 104 enfants – puisque l'on fait une déduction du mobilier – et ceci sans nouveaux frais. La structure s'adaptera au développement du quartier. Pour obtenir une autorisation et un financement pour de nouvelles places d'accueil, un nouveau plan d'équipement avec une vision d'ici 2020 devra être élaboré en collaboration avec l'Etat, puisque nous ne pouvons pas nous-mêmes

décider d'augmenter la capacité d'accueil dans nos structures. Nous respectons le 20 %.

Sur le plan architectural, le défi du projet était justement d'optimiser l'espace à disposition dans la bâtisse – avec les découvertes que nous avons malheureusement faites une fois que nous en étions propriétaires – et d'optimiser également le parc, alors qu'un certain nombre d'arbres doivent y être préservés, ce qui est heureux.

C'est bien le respect du site et des arbres à conserver, associé à la fonctionnalité, l'ergonomie et la rationalisation des circulations, qui ont justement amené cette forme architecturale. Ce n'est donc pas un geste dépourvu de sens pratique, mais quelque chose de bien pensé qui optimise l'espace et respecte l'environnement du site.

Si nous avions fait le choix de modules carrés ou rectangulaires qui se juxtaposent – par exemple pour éviter les arbres ou les parois arrondies – nous aurions eu sans doute bien plus de parois et de recoins, plus difficiles à surveiller une fois les enfants à l'intérieur, alors même que nous n'aurions pas eu la capacité d'accueil que nous avons maintenant. Nous n'aurions pas eu non plus la possibilité d'évolution de la capacité d'accueil et les coûts, au final, auraient été sans doute aussi conséquents.

Concernant la mise en conformité ECAP – évidemment prévue dans ce bâtiment puisque les normes ont changé avant même la finalisation des plans – dans les autres structures, c'est lors de travaux de transformation que ces normes seraient appliquées. Ceci dit, tous les locaux des structures dans lesquelles sont accueillis nos enfants font l'objet d'une évaluation régulière par les services compétents de la Ville. S'il devait y avoir un quelconque risque, nous mettrions évidemment en œuvre sans délai toutes les mesures nécessaires.

Concernant les baies vitrées – lesquelles étaient un point important repris, en tout cas, dans le cadre de la Commission financière – la note vous apporte un certain nombre d'éléments et vous permet de mieux comprendre les motivations qui étaient, là encore, fonctionnelles, et qui visaient l'apport maximal de lumière naturelle dans les espaces à vivre, espaces d'activité ou de repos. Cette plus-value a été votée et voulue par les différentes commissions qui se sont saisies de ce projet au fur et à mesure de son évolution, y compris par les utilisateurs eux-mêmes. Faire entrer la lumière jusqu'au fond des locaux est un bénéfice immédiat pour les enfants et pour les collaborateurs qui y passeront la majeure partie de leur journée.

Le côté fonctionnel est aussi garanti en termes de rangements et de sécurité des aménagements dans la bâtisse. Le côté fonctionnel et

ergonomique de tous ces éléments-là est garanti, parce que l'ensemble du projet est validé par les utilisateurs.

L'accès à la toiture végétalisée aurait également été un souhait pour nous tous, mais c'est l'une des mesures à laquelle nous n'avons pas voulu souscrire, car les coûts en garde-corps auraient encore majoré le projet. Et finalement, puisqu'il y a un jardin à proximité, avoir un double accès à des espaces extérieurs et espaces verts ne nous paraissait pas pertinent, car il nécessitait de doubler la surveillance humaine.

Concernant la passerelle, c'était une proposition visant la sécurité des enfants. Le projet initial prévoyait que l'entrée se fasse par la rue Guillaume-Farel. Là où l'entrée est prévue maintenant – ce qui nécessite effectivement la mise en place d'une passerelle – permet, par une espèce d'alcôve, d'accéder d'un côté au parascolaire et, de l'autre, au parc Hermann Russ. Là aussi, cela a été pensé pour la sécurité des enfants.

Les aspects de recyclage des matériaux restent intégrés dans tous les projets. Tout ce qui peut être récupéré sur ce site pour être transporté ailleurs ou ce qui provient d'autres sites pour être apporté sur celui-ci répond à une volonté du Conseil communal de réfléchir en termes de recyclage des matériaux.

Concernant les aspects financiers du projet, les honoraires des mandataires sont inclus dans le CFC 2, donc architectes, ingénieurs et direction de travaux. Ils se montent, pour l'architecte, à CHF 151'598.-. Le même montant est prévu pour la direction des travaux.

La demande de réduire le crédit de CHF 300'000.- est un élément que le Conseil communal a aussi évalué et a choisi d'y renoncer. En effet, il y aurait un coût humain et financier supplémentaire pour la Ville et ses services si le projet devait être repensé. Nous devrions reloger les enfants dans des délais très courts – voire maintenant impossibles à tenir – et repenser le projet pour qu'il coûte moins cher – par exemple pour ne plus avoir ces baies vitrées arrondies – ce qui nous ferait perdre en capacité d'accueil sans garantir un gain financier significatif. Ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil communal a renoncé à cet élément-là.

Enfin – le plus important – nous avons extrait les éléments financiers de comparaisons demandés par la Commission financière. Je regrette le court délai de transmission des données et, par chance, vous avez pu bénéficier d'un temps pour les analyser. Cette note vous montre les comparaisons au m^3 et au m^2 et contribue à objectiver les chiffres, pour autant qu'ils soient comparables.

Certes, des structures sur Genève, Berne ou Neuchâtel peuvent être considérées comme n'étant pas comparables. Cependant, la comparaison se base sur les normes SIA, techniquement comparables

indépendamment du lieu où se situent les structures. Vous le voyez, nous faisons partie des structures les moins chères.

Au m^2, le coût de notre projet se situe aussi dans la moyenne, entre location et propriété. Les chiffres montrent – et ils ont été parfaitement élaborés, une des raisons peut-être pour lesquelles vous ne les avez reçus que ce soir – que les coûts sont raisonnables à titre de comparaison entre des locations ou d'autres éléments dont la Ville est propriétaire.

En conclusion, même si nous pouvons tous être mécontents de la différence entre la première estimation et la demande de crédit de ce rapport, je vous invite à accepter qu'il s'agit d'un investissement raisonnable et fonctionnel, dont la forme s'explique justement par la volonté d'optimiser l'espace à disposition et ainsi de mieux adapter notre réponse aux familles d'ici 2020 et au-delà.

Voici donc les éléments de réponse à vos questions qui vous conduiront à voter tout à l'heure le crédit et le Conseil communal souhaite évidemment vivement que vous souteniez cet engagement financier.

M. Jean-Charles Authier intervient :

- Au sujet de ce complément d'information, je remercie pour le temps généreux qui nous a été accordé par le Conseil communal pour le consulter. Je me permettrai néanmoins des questions supplémentaires.

Vous évoquez le nombre de places – en fait, le nombre de places effectif que vous allez attribuer – et, d'un autre côté, vous dites que l'on n'exploite pas la place au maximum, ce qui peut se comprendre selon les explications que vous nous avez données. Il aurait été intéressant de connaître le nombre de places nominales de chacune de ces structures pour établir une meilleure comparaison.

D'un autre côté, j'ai de la peine à comprendre s'il est tenu compte du terrain – c'est une question qui a été posée par notre rapporteur – car il est clair que si on loue un objet, le coût du terrain sera calculé dans le loyer par le propriétaire. Tel que cela apparaît ici, il semble que le coût du terrain des différents objets qui sont propriété de la Ville ne soit pas pris en compte. C'est vrai que ça peut influencer le coût général, mais je reconnais d'un autre côté que, au m^2, les coûts sont similaires aux objets dont nous sommes propriétaires en ville de Neuchâtel, c'est déjà ça.

Mme Anne-Françoise Loup, Directrice de l'éducation, complète :

- Pour ce qui est des éléments de location, effectivement le coût du terrain est intégré et pour ce qui est des éléments dont la Ville est propriétaire, il est fait mention de l'entier des charges qui sont facturées au titre de loyer.

Donc, les charges qu'assument les structures de la Ville intègrent, en fait, l'entier des coûts assumés par la Ville, y compris les éléments de terrain.

M. Jean-Charles Authier intervient :

- A ce moment-là, j'ai une question complémentaire : comment ces éléments sont-ils calculés et à quelle valeur ?

Mme Anne-Françoise Loup, Directrice de l'éducation, répond :

- Pour ne pas avoir eu connaissance de cette question au préalable, je ne peux pas vous répondre.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, soumet préalablement au vote **l'amendement proposé par le groupe Vert'libéraux/PDC**, dont la teneur est la suivante :

Article premier.- [1] Un crédit de ~~3'289'000~~ 2'989'000 francs est accordé au Conseil communal pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment abritant la structure d'accueil du « Cerf-Volant ».

[suite inchangée]

L'amendement est refusé par 23 voix contre 16 et 0 abstention.

La présidente, **Mme Charlotte Opal**, soumet donc au vote « l'arrêté concernant la transformation et l'agrandissement du bâtiment abritant la structure d'accueil du Cerf-Volant », lequel est **accepté par 24 voix contre 10 et 5 abstentions**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 24 voix, contre 10 et 5 abstentions.

Arrêté
concernant la transformation et l'agrandissement du bâtiment abritant la structure d'accueil du « Cerf-Volant »
(Du 4 février 2019)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- [1] Un crédit de 3'289'000 francs est accordé au Conseil communal pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment abritant la structure d'accueil du « Cerf-Volant ».

[2] Cet investissement sera amorti au taux de 2,5% l'an.

Art. 2.- Le présent crédit sera indexé sur la base de l'indice des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 3. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 février 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,	La secrétaire,
Charlotte Opal	Isabelle Mellana Tschoumy

19-701

Résolution dont le traitement en priorité est demandé, du groupe PopVertSol par Mme Jacqueline Oggier Dudan et consorts, intitulée « Des actes concrets suite à la grève du climat des jeunes ! »

En voici le texte :

Le 18 janvier dernier, 1'500 jeunes neuchâteloises et neuchâtelois ont quitté leurs bancs d'étude ou d'école pour aller manifester au Château et appeler les élues et élus de notre canton à agir au plus vite face à l'urgence climatique. Mais la mise en œuvre d'actes concrets pour le climat peut et doit se faire à tous les échelons politiques. La commune de Neuchâtel est donc également concernée, comme d'ailleurs nous toutes et tous à titre privé.

En tant qu'élues et élus au niveau communal, nous ne pouvons rester les bras croisés et devons nous engager de manière beaucoup plus conséquente en faveur du climat. Nous devons tout mettre en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de la Ville de Neuchâtel et préserver nos ressources naturelles, comme notre biodiversité.

Par le biais de cette résolution, nous demandons que l'ensemble des acteurs politiques et administratifs de la Ville de Neuchâtel – soit le Conseil général, le Conseil communal et l'administration communale – évaluent systématiquement l'impact sur le climat et sur la biodiversité de leurs projets, actions, mesures, événements et achats et qu'ils choisissent toujours l'option avec le plus faible impact pour le résultat visé voire qu'ils renoncent aux réalisations qui ne sont pas écologiquement et socialement soutenables.

Plus concrètement, nous demandons que la Ville de Neuchâtel, à travers tous ces acteurs, s'engage avec détermination à :

- réduire drastiquement le trafic motorisé en ville en faveur de la mobilité douce, avant tout piétonne, en réaménageant l'espace urbain en conséquence ;
- assainir son parc immobilier et à soutenir les autres propriétaires immobiliers sur son territoire à en faire de même ;
- mettre en place une politique d'achat et de placements financiers pour réduire son impact climatique direct et indirect ;
- faciliter les choix écologiques des entreprises et des habitantes et habitants de notre ville, en leur offrant les moyens et en instaurant des incitations efficaces ;
- préserver le sol et les surfaces vertes et en aménager des nouvelles, que ce soit au sol, sur le toit ou sur les façades. Cela dans le but de filtrer les particules fines dans l'air, de préserver nos eaux de surface et souterraines, de capter le CO_2, d'améliorer le microclimat en ville ainsi que de créer des couloirs verts et des biotopes relais pour la faune et la flore.

Mme Jacqueline Oggier Dudan, auteure de la résolution, développe :

- Les 1'500 jeunes qui ont quitté leur bancs d'étude ou d'école pour aller manifester le 18 janvier dernier veulent être écoutés et demandent une réponse concrète de la part des politiques.

Le groupe PopVertSol vous propose ce soir de leur montrer que nous les avons entendus, en prenant toutes et tous ensemble un engagement moral, fort, qui est à la hauteur de leurs craintes pour leur avenir.

Nous vous demandons de prendre cet engagement ce soir, en réponse immédiate au cri d'alarme lancé par les jeunes.

Certains me reprocheront de l'opportunisme. Oui, nous profitons de cette belle mobilisation des jeunes pour vous pousser à prendre un engagement plus fort que ce qui aurait été possible sans cette mobilisation. Quelle belle opportunité, en effet. Comment ne pas la saisir ? Sachez que nous viendrons vers vous dès demain pour discuter de la mise en œuvre de cet engagement. Nous verrions, par exemple, la mise en place d'un conseil climatique, un conseil réunissant – en plus des délégués des 4 groupes du Conseil général – des responsables de l'administration en charge des domaines concernés, comme, par exemple, l'énergie, la construction, la gestion des déchets, la gestion des espaces verts et des forêts, ou encore l'immobilier.

Ce conseil se réunira une à deux fois par année pour évaluer ce qui a été entrepris, fixer les objectifs pour l'année à venir et définir des indicateurs

pour mesurer l'avancée. Franchissons le premier pas en adoptant ce soir la résolution proposée, « Des actes concrets suite à la grève du climat des jeunes ». Disons haut et fort que nous prenons toutes et tous nos responsabilités face à l'urgence climatique et pour les générations futures. Merci d'avance.

M. Jonathan Gretillat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Des dizaines de milliers de personnes qui descendent dans la rue pour manifester, cela n'était plus arrivé en Suisse depuis des décennies. Il y a bien longtemps, c'est ainsi qu'ont été conquises de haute lutte les avancées sociales portées par les mouvements ouvriers, syndicaux et coopératifs, en particulier.

Aujourd'hui, c'est la jeunesse de notre pays qui se mobilise en masse pour défendre son avenir et notre planète, et elle a bien raison de le faire. Il y a bien trop longtemps que les milieux politiques et économiques se défilent de leurs responsabilités à l'égard des générations futures, en restant d'un immobilisme coupable face à l'urgence climatique que nous devons affronter aujourd'hui. Désormais, nous ne pouvons plus faire comme si de rien n'était, ni prétendre ne pas être conscients des conséquences drastiques que les changements climatiques auront sur la société humaine.

La sonnette d'alarme est tirée depuis belle lurette, mais voilà que l'appel mondial lancé par la jeune Suédoise Greta Thunberg a eu l'effet d'un véritable détonateur. Il est déjà tard, très tard pour agir, et bientôt trop tard si nous ne faisons rien ici et maintenant.

La jeunesse attend du pouvoir politique des actes forts, concrets et tangibles pour changer de paradigme au plus vite. Qu'il se situe au niveau local, régional, national ou international, le politique a le devoir de prendre ses responsabilités. Il est donc grand temps d'assumer les nôtres là où nous sommes.

Bien évidemment, ce n'est pas le Conseil général de Neuchâtel qui pourra contraindre les chambres fédérales ou l'administration Trump d'appliquer les accords de Paris, ni même de renoncer aux énergies fossiles et de les bannir définitivement. En revanche, à notre modeste niveau, nous pouvons agir de sorte que notre collectivité devienne exemplaire dans son impact à l'égard du climat, de l'environnement et de la biodiversité, tout en restant soucieuse de l'être humain. Car s'il y a une chose qui tient particulièrement à cœur du groupe socialiste, c'est que le changement de paradigme rendu nécessaire par l'urgence climatique ne se fasse pas sur le dos des plus faibles et des plus démunis.

Dans ce sens, notre groupe soutient pleinement et entièrement le projet de résolution proposé par le groupe PopVertSol. Néanmoins, le groupe

socialiste tient à faire part de son regret qu'une telle résolution n'ait pas été faite dans l'optique de réunir la plus grande majorité autour d'elle. La Ville de Neuchâtel aurait les moyens d'envoyer un signal fort, mais pour autant que toutes les composantes et sa population dans toute sa diversité se sentent concernées et impliquées par le but poursuivi. Or, cela semble particulièrement mal parti lorsqu'il est évident que la formulation choisie empêchera de rallier un peu moins de la moitié du législatif.

L'outil de la résolution, permettant d'affirmer une volonté forte et largement partagée, est certes tentant. Néanmoins, dans la mesure où il n'est contraignant que pour autant qu'il soit adopté à une majorité qualifiée de deux tiers des voix, il aurait été bien plus judicieux et plus constructif sur la durée de préférer l'outil de la motion. En plus, cela nous aurait permis d'obtenir de la part de l'Exécutif un rapport détaillé et circonstancié sur les manières dont notre collectivité pourrait systématiquement évaluer l'impact climatique de nos décisions et privilégier les options les plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Nous respectons et saluons néanmoins la volonté très puriste affichée par le groupe PopVertSol, mais nous l'appelons courtoisement, encore une fois, à proposer une transformation de la résolution en motion, pour que non seulement elle puisse être adoptée par une majorité élargie de notre plénum, mais aussi qu'elle puisse produire des effets concrets et vérifiables sur la durée, plutôt que se limiter à un simple feu de paille. Cela permettrait également de dissiper toute critique de récupération politique d'un mouvement qui se veut citoyen et non partisan.

Aujourd'hui, si nous voulons assumer nos responsabilités à l'égard des générations futures, abattons déjà les murs qui nous séparent au lieu de suivre la sinistre frénésie actuelle d'en dresser de nouveaux. Personne d'entre nous n'a le monopole de l'avenir de la planète. Plus que jamais, c'est notre affaire à tous.

M. Jean-Charles Authier, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Au-delà de l'opportunité de récupérer le succès retentissant des manifestations pour le climat qui se sont tenues ces derniers jours à Neuchâtel et dans le reste de la Suisse, nous pouvons nous interroger sur la pertinence de la forme donnée à ce texte.

Une proposition constitue l'outil le plus faible à disposition de notre Autorité, vu qu'il n'aspire qu'à être une déclaration sans effet obligatoire, je ne fais que citer notre règlement communal.

En ce qui concerne les déclarations, des citoyens s'en sont chargés et ils l'ont fait avec une énergie et un fracas qui rendent bien dérisoire le texte que nous avons sous les yeux. Nous pouvons même nous demander – vu son ton polémique et la façon peu collégiale avec laquelle il a été déposé –

s'il vise à profiter à la planète ou plutôt aux intérêts du groupe qui l'a déposé.

Ce n'est donc plus le moment des déclarations – même si leurs termes militants peuvent séduire – mais plutôt celui des actes concrets de chacun dans son périmètre d'action. Nous-mêmes, Autorité législative de la Ville de Neuchâtel, quel est notre périmètre d'action ? Rien d'autre que ce que nous permettent les pouvoirs qui nous sont attribués : voter des rapports, voter des crédits, c'est là notre contribution – modeste mais concrète – à la marche de notre collectivité.

Et c'est en votant des rapports qui vont dans le sens de choix durables pour notre collectivité que nous pourrons agir dans la mesure de nos compétences, dans le sens souhaité par les manifestants de ces dernières semaines et de toute autre personne soucieuse que nous agissions pour le bien de notre environnement.

C'est ainsi que nous vous demandons d'étudier – puis d'accepter en temps voulu – la proposition que nous sommes en train de distribuer sur vos pupitres en ce moment, laquelle nous permettra à l'avenir, si vous l'acceptez, de nous prononcer de façon plus responsable sur les rapports qui nous sont présentés. Elle demande que – dans les propositions que l'on nous soumet – soient évaluées les conséquences sur l'environnement, mais aussi sur les finances et sur les ressources humaines, tant nous sommes convaincus que l'impératif de durabilité ne se comprend que dans le cadre d'un développement harmonieux des finances et du personnel.

Cette proposition, malgré ses termes mesurés et son ton « stendhalien » – on dit qu'il lisait une page du code civil chaque jour – est un acte fort, qui, si elle est approuvée, prendra la forme d'un arrêté qui aura force réglementaire pour nos Autorités. Elle se différencie en tous points du texte proposé, ébouriffant – si ce n'est délibérément outrancier – dans sa formulation, mais sans aucun effet concret de par sa forme.

Je ne m'étendrai d'ailleurs pas trop sur la légitimité réglementaire de cette résolution, mais j'encourage fortement les déposants à transformer les points développés en deuxième partie du texte en autant de motions, afin qu'ils ne servent pas à noircir quelques lignes dans les procès-verbaux de nos délibérations, à moins bien sûr que ce n'en soit précisément l'intention.

Dans tous les cas, nous refuserons de nous associer à ce texte inefficace et inapproprié dans sa forme et vous encourageons à donner tout votre appui à la proposition que nous vous soumettons.

La présidente, **Mme Charlotte Opal**, invite le groupe PLR à déposer la proposition signée et datée à la Chancellerie pour qu'elle puisse être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Mauro Moruzzi, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Le groupe Vert'libéraux/PDC partage entièrement les préoccupations exprimées par la résolution déposée par le groupe PopVertSol.

Le combat en faveur du climat et son urgence sont au cœur même des valeurs écologistes défendues depuis toujours par le parti Vert'libéral, ce depuis sa fondation et même depuis l'apparition du mouvement écologiste en général.

Parmi les actions les plus récentes que nous avons entreprises dans ce sens – souvent en collaboration ou avec le soutien des autres partis sensibles aux questions climatiques – relevons l'adoption au niveau cantonal d'une motion demandant un plan climat, ou notre motion pour le passage au bio de tous les domaines de l'Etat, laquelle sera traitée lors de la prochaine session du Grand Conseil.

Au niveau fédéral, les Vert'libéraux soutiennent l'initiative pour la protection des glaciers, qui va être lancée sous peu, et se battent – avec d'autres, je le souligne – contre la majorité actuelle du Conseil national, pour qu'une loi efficace contre les émissions de CO_2 soit adoptée en Suisse.

Nous nous réjouissons donc beaucoup de la prise de conscience – toujours plus large au sein de l'opinion publique – de l'urgence d'agir. Une urgence qui s'est manifestée aussi dans notre ville à l'occasion des « Marches pour le climat » du 8 décembre et de samedi dernier. Une prochaine marche, au niveau mondial, est prévue le 15 mars. Les lycéens et les apprentis ont également fait entendre leur voix à l'occasion de leur grève du 18 janvier, inspirée par l'écolière suédoise Greta Thunberg, qui a été leur porte-parole jusque dans le cadre du World Economic Forum de Davos il y a quelques jours.

Bref, nous saluons l'initiative de nos collègues du groupe PopVertSol, sur le fond et les objectifs qu'elle vise auxquels nous souscrivons.

En revanche, la manière choisie et le texte lui-même présentent à nos yeux quelques lacunes qui auraient été faciles à éviter. Quels sont nos regrets ?

D'abord, si la forme de la résolution est maintenue, nous souhaitons qu'il s'agisse d'une démarche interpartis, associant – et donc engageant – le plus grand nombre de formations politiques représentées dans notre Conseil. Ensuite, sur le fond, nous aimerions éviter toute forme de

« récupération » du mouvement des jeunes, qui est explicitement resté apolitique et n'a réclamé d'aucun parti de se faire son porte-parole.

Ou alors, selon le principe que manifester, c'est bien et voter, c'est mieux, on pourrait aussi faire référence à l'initiative cantonale constitutionnelle qui vise à octroyer le droit de vote à 16 ans aux jeunes motivés à faire entendre leur voix. Les questions climatiques les concernent au premier chef, ils nous l'ont dit clairement.

Par ailleurs, la résolution ne dit pas un mot des initiatives et des mesures déjà entreprises par la Ville en faveur du climat, soutenues par une très large majorité de notre Législatif. Ce n'est sans doute pas encore assez, mais nous avons moins traîné que d'autres dans certains domaines et cela mérite d'être relevé.

Enfin, la formulation de la résolution laisse à désirer à plusieurs endroits et nécessite un certain travail de toilettage, qui ne porte pas que sur des aspects linguistiques, mais aussi, par endroit, sur le sens de ce qui est souhaité. Nous regrettons, comme d'autres ici, que la démarche n'ait pas été coordonnée avec les autres groupes et que la résolution ait été maintenue telle quelle au lieu d'être retravaillée ensemble, comme nous en avons pourtant fait la proposition dans le cadre de discussions informelles la semaine dernière. Cela d'autant plus qu'une résolution doit être adoptée par une majorité des deux tiers. Nous invitons donc le groupe PopVertSol à retirer sa proposition, à la reformuler avec les groupes disposés à la soutenir et à la déposer pour traitement lors de la prochaine séance. Il est à craindre que l'urgence climatique se prolonge encore pendant un certain temps.

Si nous parvenons à un accord – ce qui nous paraît tout à fait possible et souhaitable – la résolution du Conseil général gardera donc toute son actualité si elle est adoptée le 11 mars. Cela tombera même assez bien, quatre jours avant la prochaine « Marche mondiale pour le climat ». Le symbole, mais surtout le message politique seront sans doute plus forts et plus clairs qu'une tentative de « passage en force » aujourd'hui, alors qu'une très large majorité – voire une unanimité – serait possible.

Si le groupe PopVertSol décide malgré tout de maintenir dans sa forme la résolution, nous déposerons une série d'amendements assez longue qui risque de prolonger passablement les débats, ce qui est un choix que nous pouvons faire même si ce n'est pas celui que nous souhaitons.

M. Dimitri Paratte intervient :

- Un désaccord aujourd'hui ne signifie pas que nous ne pourrons pas trouver un accord demain, mais illustrera, en fait, que depuis des années une minorité s'est toujours battue pour faire valoir des changements dans notre manière d'aborder l'environnement. La droite s'est opposée de

toutes ses forces à la construction de STEP, alors même que les lacs étaient inutilisables, que l'on ne pouvait plus s'y baigner et que c'était nauséabond. Cela a duré des années, avec des luttes écologistes incessantes que la droite a refusé d'entendre jusqu'à ce que l'on réussisse à réunir une majorité autour d'elle sur ce type de revendication.

Malgré le fait que diverses personnes aient parlé d'éléments polémiques, militants ou radicaux, je n'ai pas entendu de critiques particulières sur les termes qui étaient considérés comme polémiques. Nous avons mis le mot « drastique » parce que la plupart d'entre nous imaginent une ville où la moitié du trafic motorisé urbain aura disparu d'ici quelques années, et c'est sans doute une mesure qui sera nécessaire si l'on veut éviter la catastrophe climatique et migratoire, ainsi que l'écocide vers lequel on se dirige.

Si nous parlons d'« écologiquement viable » et de « socialement juste », c'est pour reprendre un des mots exacts qui a été prononcé ce samedi à Neuchâtel, où les manifestants criaient « justice climatique ! ». Mais on ne peut pas simplement vouloir se baser sur la seule définition de la Convention de Rio sur le développement durable, voire mettre « économique » à chaque fois. L'économie devra suivre parce que nous sommes face à un choix civilisationnel, que la Ville de Neuchâtel doit aborder dans les plus brefs délais.

Pour rappeler les trois revendications qui sont, elles, cette fois-ci peut-être iconoclastes aux yeux de la droite, c'est : zéro émission ou neutralité des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, la déclaration de l'état d'urgence climatique dans les plus brefs délais pour pouvoir atteindre cet objectif et changer de système, si les institutions politiques telles qu'elles existent aujourd'hui n'arrivent pas à atteindre le premier objectif. Notre résolution, qui fait quelques propositions – certes un peu concrètes pour une résolution, j'en conviens – se situe tout à fait dans l'adoucissement propre au Parlement, plutôt que de s'approcher des revendications qui sont celles des plus de 40'000 personnes qui ont manifesté ce week-end. Je pense que la moitié de cette assemblée devra changer de discours quand nous serons majoritaires pendant la grève ; parce que ce n'est pas une marche pour le climat, mais une grève qui aura lieu le 15 mars, en tout cas sur les lieux de formation de ce canton et partout en Europe.

M. Stéphane Studer intervient :

- Nous vous avons bien entendus et notre intention est bel et bien de transformer ces différents points de la résolution en autant de motions qui s'appuieront sur cette même résolution.

Presque tout a été dit dans ce débat et je ne veux pas trop en rajouter. J'aimerais simplement vous exhorter à sortir des considérations politiques

et partisanes. Ces considérations, ces petites stratégies disant « on est d'accord sur le fond, mais pas sur la forme » sont exactement ce qui désintéresse les gens de la politique et des affaires de la cité.

Aujourd'hui, laissons tout cela de côté, acceptons la bonne idée, même si elle n'émane de notre propre groupe. Nous avons l'occasion maintenant de donner un signal fort de la part de la Commune à tous ceux qui se sont mobilisés ce week-end. « Nous préférons un pas avec le peuple que dix pas sans le peuple » a dit Thomas Sankara.

Pour répondre aussi en écho à M. Gretillat et appuyer ses propos – il est tard, mais il n'est pas encore minuit – vous pouvez par votre vote aujourd'hui signifier « Oui, nous vous avons entendus ». Et la ville réagit vite à la clameur populaire et prend en compte la clameur populaire.

Tout autre résultat à ce vote serait vraiment un signal mauvais, voire catastrophique. Ayez le cœur, ayez le cran de sortir de votre rang, ayez le cran de voter ce qui est juste, ayez le cran de voter « oui » à la résolution pour le climat.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'environnement, déclare :

- Les jeunes demandent de réagir à tous les niveaux de la société et de la politique en faveur de l'écologie. Or, bien que nous disposions, en Suisse, de l'information, de la meilleure formation, des outils, des moyens et même des stratégies explicites, les réalisations concrètes restent malheureusement en deçà des nécessités.

Les jeunes le disent haut et fort : nous ne sommes plus face à l'urgence, mais en plein dedans. En tant qu'Autorité, comment réagir ? Faire comme si nous n'avions rien remarqué ? Ce n'est peut-être pas un bon plan. En réalité, les jeunes demandent des actions qui sont tout à fait cohérentes avec nos programmes politiques, avec nos documents, nos plans, nos stratégies, mais il faut accélérer le rythme. C'est cela la demande, finalement pas si difficile. Les jeunes demandent de modifier des attitudes et bousculent les règles conventionnelles. Soit, est-ce grave ? Je dirais que ce n'est pas tellement grave. Ce n'est pas grave pour autant que nous puissions dialoguer et travailler ensemble et c'est cela que le Conseil communal a la volonté de faire.

Je peux vous citer quelques domaines prioritaires figurant dans notre programme et nos stratégies, qui vont vraiment dans le bon sens, mais pour lesquels il faut accélérer le rythme.

En matière d'aménagement du territoire, nous travaillons sur le plan d'aménagement local. Plusieurs d'entre vous ont participé à des restitutions des ateliers techniques qui travaillent sur cette thématique.

Nous sommes en train d'examiner la possibilité de créer un quartier Energie+, ce qui entre pleinement dans le sens de la demande.

La vision de la mobilité urbaine durable commande depuis plusieurs années nos approches en matière de mobilité et d'aménagement des espaces publics. Nous allons tout à l'heure, je l'espère, traiter une motion proposée sur la marchabilité. Cela entre pleinement dans cette thématique.

Concernant les bâtiments, l'isolation coûte, mais ça va quand même dans le bon sens.

Nous essayons de mettre partout des surfaces vertes – non seulement sur le sol, mais également sur les toits et les façades car cela crée des réseaux biologiques – des surfaces vertes sans pesticides ou autres produits de ce type.

L'eau est un thème central de notre programme politique. La STEP, le ruissellement, les réseaux biologiques sont également là des thèmes très forts de notre politique.

Les événements culturels n'échappent pas à cette volonté de soigner l'environnement. Nous travaillons sur la vaisselle jetable, car cela passe aussi par un message au travers des manifestations.

L'achat des matériaux utilisés doit porter davantage attention à l'énergie grise et promouvoir les circuits courts. Nous devons faire mieux dans tous ces secteurs, c'est cela la demande. Ce sont des actes qui nous sont demandés.

Nous, Conseil communal, vous entendons discuter, mais vous avez tous dit un peu la même chose et voulez tous aller dans ce sens-là et répondre concrètement aux demandes. Nous voyons là une très belle motivation pour travailler ensemble et prenons cela comme un encouragement. Nous considérons quand même que, quand tant de jeunes se mobilisent pour l'intérêt public, l'intérêt commun, cela est extraordinaire. Nous déplorons toujours le désintérêt des jeunes pour la politique, mais là, il y a cet intérêt, donc nous n'allons pas faire la fine bouche, nous allons les encourager et travailler avec eux.

Que les formulations ou les formes ne soient pas parfaites et ne conviennent pas à chacun, soit, mais nous, au Conseil communal, entendons vos messages et vos volontés et voulons réagir à cela. Ces formes ne doivent pas nous empêcher d'aller dans le sens des demandes des jeunes, et pas seulement sur le papier ou à travers de rapports fleuves, mais surtout par des actes.

M. Mauro Moruzzi prend la parole :

- Nous constatons que la résolution n'est pas retirée, donc nous déposons les amendements, dont nous n'avons malheureusement qu'un exemplaire par groupe. Vous pourrez y jeter un petit coup d'œil et nous pourrons poursuivre la discussion.

Je pense qu'il ne faut pas se tromper de débat : tout le monde a dit que les intentions exprimées sont soutenues, je crois que personne ne les a contestées. Mais je crois que ça ne donne pas le droit d'imposer n'importe quel texte à l'adoption sans que nous ayons au moins l'opportunité de réfléchir un tout petit peu sur ce que l'on dit et comment on le dit. Donc, nous déposons l'amendement et je vous propose peut-être de ne pas le discuter point par point car c'est tout le texte qui a été un peu revu. Et il serait peut-être bien d'avoir une interruption de séance pour que chacun puisse en prendre connaissance et se prononcer en la matière.

Compte tenu de cette intervention, la présidente, **Mme Charlotte Opal**, propose une interruption de séance de 15 minutes.

A la reprise des débats, **M. Jean-Charles Authier** intervient :

- Le groupe PLR propose un nouvel amendement, dont la forme est relativement simple : il propose de biffer l'entier des paragraphes à partir de « Plus concrètement nous demandons […] », car ceux-ci n'ont clairement pas leur place dans une résolution. Ils auront leur place dans autant de motions et de points d'étude qui seront faits, sinon cela restera simplement des paroles en l'air et on ne saura pas comment les appliquer.

Ces éléments sortent clairement du cadre d'une résolution et nous demandons de les biffer. Nous accepterons l'entier d'une demande d'amendement du groupe Vert'libéraux/PDC, demanderons de biffer complètement la deuxième partie de la résolution et, à ce moment-là, nous serons disposés à envisager une acceptation de cette résolution.

M. Jonathan Gretillat intervient :

- Vu que nous nous trouvons en présence d'un certain nombre d'amendements, que de nouveaux amendements ont été déposés et que j'ai l'impression que d'autres vont l'être par la suite, c'est une manière de faire qui n'est pas très sérieuse et les membres du groupe socialiste n'acceptent pas de prendre des engagements de cette importance sur la base d'une discussion de coin de table.

Ce n'est pas quelque chose de sérieux dans le fonctionnement des institutions. Nous demandons donc formellement à ce que la discussion soit reprise lors de notre prochaine séance du Conseil général et que tous

les amendements soient déposés dans l'intervalle, de manière à ce que nous puissions en discuter sereinement lors de nos prochaines séances de préparation de groupes.

Au passage, cela permet de démontrer à tous les groupes au sein de cet hémicycle que l'usage de la résolution en tant que telle nécessite d'avoir des majorités qui vont au-delà d'une simple majorité politique et que le fait d'effectuer un travail en amont – qui permettrait de réunir ces majorités – éviterait peut-être ce genre de spectacle. Je ne suis pas sûr que nous donnions une bonne image à la jeunesse qui appelle le politique. Cela a malheureusement plutôt tendance à assombrir un peu le message que nous souhaitions donner ce soir par les différentes interventions faites au sein de ce Conseil.

Nous demandons donc formellement que ce point soit reporté à la prochaine séance. A défaut d'accord en ce sens, nous sollicitons que le Bureau du Conseil général tranche cette question avec effet immédiat.

M. Dimitri Paratte prend la parole :

- Si l'ordre du jour doit être modifié, c'est un vote du Conseil général qui s'impose et non pas le Bureau qui doit trancher. Nous pouvons donc passer au vote pour retirer le traitement prioritaire que nous avions accepté en début de séance.

La présidente, **Mme Charlotte Opal**, propose donc de modifier l'ordre du jour accepté en début de séance, permettant ainsi de reporter la discussion de la résolution lors de la prochaine séance du Conseil général.

Soumise au vote, la proposition de modifier l'ordre du jour et de reporter à la prochaine séance du Conseil général la discussion de la résolution n° 19-701 **est acceptée par 28 voix contre 11 et 0 abstention**.

La séance est levée à 21h49.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,	La secrétaire,
Charlotte Opal	Isabelle Mellana Tschoumy

Le chancelier-rédacteur,
Rémy Voirol